



DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 octobre 2022

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, les 21.10.2022 et 24.10.2022.

Document publié sur le site internet de la commune de Saint-Michel-le-Cloucq pour une durée minimale de 2 mois à compter du 24.10.2022.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le 20 10 2022 SLO

ID : 085-218502565-20221019-DEL_2022_10_01-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2022

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,
Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAINET, Adjoint au Maire.
M. Michel BAZANTE, M. Olivier BOUTEVIN, M. Dominique CHARBONNEAU (arrivé au cours du point n°3), Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Absents :

Mme Géraldine PRINTEMPS
M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Madame Marilène FOURNIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

2022-10-01 - ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOÛT 2022

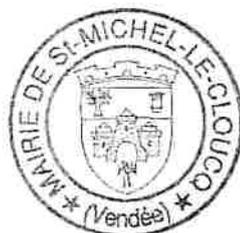
Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 25 août 2022 a été transmis à Mmes et MM. les conseillers municipaux par mail via la plateforme pléiade le 14 octobre 2022.

Le Conseil municipal :

- **ARRÊTE** le procès-verbal du conseil municipal du 25 août 2022.

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,

Marilène FOURNIER



Pour extrait conforme
Le Maire,

Francis GUILLON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2022

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,
Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAINET, Adjoint au Maire.
M. Michel BAZANTE, M. Olivier BOUTEVIN, M. Dominique CHARBONNEAU (arrivé au cours du point n°3), Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Absents :

Mme Géraldine PRINTEMPS
M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Madame Marilène FOURNIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

.....
2022-10-02 - DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2020 :

DROIT DE PREEMPTION :

N°arrêté	Adresse	Références cadastrales	Contenance totale
Urba 2022-0032	9 impasse des Rouails Blancs	ZI n°282 et 285	1000 et 65 m ²

SIGNATURE DE DEVIS

Fonctionnement

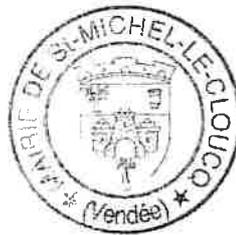
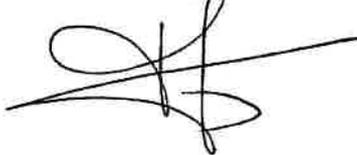
Fournisseur	Objet	Montant en € TTC
Equip'jardin atlantic	Débroussailleuse	146,65
ACSVF 2 formation	Habilitation électrique agent technique	390,00
BAUDOUIN Garage	Changement pneus remorque	183,07
LES TERRES CUITES D'AIZENAY	Carreaux de four	386,30
Métamorphose	Panneau signalétique école publique	432,00

Investissement

Fournisseur	Objet	Montant en € TTC
GIBAUD Maçonnerie	Mur du cimetière (mise à jour du devis)	40 599,06
SELARL Véronneau	Plan de recollement école publique	792,00
SELARL Véronneau	Maîtrise d'œuvre programme de voirie	4.976,58

.....
Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,

Marilène FOURNIER



Pour extrait conforme
Le Maire,

Francis GUILLON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2022

Etaients présents :

M. Francis GUILLON, Maire,

Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAINET, Adjointes au Maire.

M. Michel BAZANTE, M. Olivier BOUTEVIN, M. Dominique CHARBONNEAU (arrivé au cours du point n°3), Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Absents :

Mme Géraldine PRINTEMPS

M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Madame Marilène FOURNIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

.....

2022-10-03 - MOTION RELATIVE A L'ACCES AUX SOINS

Madame Pierrette RAGUIN, 1^{ère} adjointe au Maire, expose :

L'accès aux soins figure aujourd'hui en tête des préoccupations principales des français.

Or, force est de constater l'absence de réponse efficace au niveau national quant à la lutte contre la désertification médicale et l'investissement de plus en plus important des collectivités territoriales qui multiplient les initiatives pour faire face à l'absence de médecins et consacrent des sommes importantes à ce sujet en lien avec les acteurs de soin locaux.

En effet, si le rythme d'adoption des lois « Santé » s'est accéléré, et alors que les plans gouvernementaux se succèdent depuis des décennies, les enjeux de l'adaptation de l'offre de soins par un nombre suffisant de médecins, et plus particulièrement dans nos territoires ruraux, demeurent les mêmes et s'aggravent encore avec le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques et la dépendance.

Selon les derniers chiffres publiés, à l'Atlas de la Démographie Médicale, la densité médicale au niveau national était de 8,9 médecins généralistes pour 10 000 habitants et au niveau régional de 8,4.

Pour ne parler que du Sud-Vendée, et à titre de comparaison, le territoire de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée fait face à une préoccupation majeure concernant une situation de désertification médicale gravissime faisant qu'au 1^{er} janvier 2020, la densité médicale était de 6,4 médecins généralistes pour 10 000 habitants, soit largement en dessous de ces chiffres.

Cette situation déjà alarmante en 2020 n'a cessé de s'aggraver et est amplifiée par l'arrêt contraint de deux médecins qui font qu'à ce jour on peut estimer à environ 5000 le nombre de nouveaux patients qui se retrouvent sans médecin, en plus du nombre déjà très élevé de patients sans médecin traitant sur le Sud-Vendée.

Ainsi, d'après des estimations, le nombre de patients sans médecin atteint un quart de la population du Sud-Est Vendée.

Et ceci malgré les moyens importants tant financiers qu'humains déployés par la Communauté de communes et ses communes à ce sujet: Construction d'une Maison de Santé en 2018 ; signature d'un Contrat Local de Santé en 2019 permettant d'accompagner les installations et de favoriser les pratiques innovantes, d'œuvrer pour limiter les ruptures de parcours et développer une politique de prévention ; acquisition d'une seconde Maison de Santé en 2021 et travaux d'extension/amélioration à partir de septembre 2022 ; aménagement d'un logement pour accueillir 3 étudiants en santé et implication pour l'accueil auprès des internes en médecine ; projet d'une Maison de Santé 2022-2024 à proximité du Pôle Santé afin de faciliter l'accès au plateau technique, faciliter les liens avec les urgences et les spécialistes

Ainsi, ces initiatives de la Communauté, qui n'a aucune compétence légale en matière d'accès à la Santé, si elles ont pu retarder la désertification médicale annoncée, ne peuvent pas permettre de lutter face à la situation soudaine et dramatique qui touche le Pays de Fontenay-Vendée.

Pire encore, elles ne sont plus suffisantes et elles ne pourront durablement palier la nécessité de prendre au niveau national des décisions fortes et audacieuses, nécessaires et incontournables en l'attente de l'effet mécanique de la suppression du numerus clausus en 2021.

La question de l'offre de soin relève de la seule responsabilité de l'Etat ; l'absence de mesures nationales efficaces renforce cette raréfaction de l'offre médicale et les palliatifs déployés par les collectivités locales face à cette impuissance ne pourront produire d'effets que si l'Etat prend ses responsabilités.

La Santé reste avant tout un enjeu majeur pour notre société ; il convient à cette fin de faire respecter dans les faits et dans tous les territoires qui constituent notre pays, le principe fondamental d'égal accès aux soins.

Les inégalités sur nos territoires ruraux sont aujourd'hui inacceptables eu égard au manque de médecins est insoutenable pour nos concitoyens.

Pour toutes ces raisons, la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée demande instamment à Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention, ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les Parlementaires et les associations et instances, de partager avec nous cet enjeu majeur et des propositions concrètes et réalistes, dans lesquelles chacun avec ses

compétences et périmètres d'intervention pourra intervenir, afin de construire ensemble un nouveau système de santé plus juste et plus équitable.

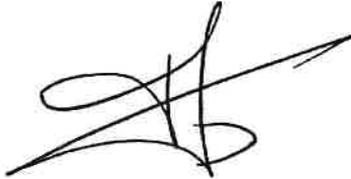
Le Conseil municipal après en avoir délibéré et ayant fait apparaître 1 abstention (M. Pascal GAIGNET) :

- **ADOpte** la présente motion relative à l'accès aux soins ;
- **REFUSE** la situation actuelle qui met en souffrance et compromet la santé de nos populations ;
- **DEMANDE** que l'Etat assure instamment une offre de soin sur notre territoire et que des professionnels de soins puissent traiter nos concitoyens dans des conditions convenables et dignes ;
- **SOUTIENT** Monsieur le Président de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée à intervenir par tous moyens auprès du Ministre de la Santé et de la Prévention, de l'ensemble des Parlementaires du Territoire et des instances territoriales pour faire valoir cette demande afin que des propositions concrètes et réalistes puissent être mises en œuvre.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Marilène FOURNIER



Pour extrait conforme

Le Maire,

Francis GUILLON





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2022

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,
Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAINET, Adjoints au Maire.
M. Michel BAZANTE, M. Olivier BOUTEVIN, M. Dominique CHARBONNEAU (arrivé au cours du point n°3), Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Absents :

Mme Géraldine PRINTEMPS
M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Madame Marilène FOURNIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

2022-10-04 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des collectivités territoriales qui demande au Président de l'EPCI d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Monsieur le maire présente le rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes tel qu'il a été exposé lors du conseil communautaire du 11 juillet 2022.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités de l'année 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,

Marilène FOURNIER



Pour extrait conforme
Le Maire,

Francis GUILLON

Rapport d'activités 2021

Envoyé en publication le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le 30/10/2022
ID : 0324716028165422010104DEL_2022_10_04DEL



www.fontenayvendee.fr

Communauté de communes

AUCHAY SUR-VENDEE • BOURNEAU • DOIX LÈS FONTAINES • FONTENAY-LE-COMTE • FOUSSAIS-PAYRE • LE LANGON • LES VELLEURE-SUR-VENDEE • L'HERMENAUULT • LONGEVES • LOHRIE • MARSAIS-SAINTE-RADEGONDE • MERVENT • MONTRÉUIL • MOUTREUIL • MOUTREUIL-SAINT-MARTIN • PETOSSE • PISSOTTE • POUILLE • SAINT-CYR-DES-GAIS • SAINT-LAURENT-DE-LA-SALLE • SAINT-MARTIN-DE-FRAGNEAU • SAINT-MARTIN-DES-FONTAINES • SAINT-MICHEL-LE-CLOUCCQ • SAINT-VALEREN • SERGNE • YOUVANT



Le mot du Président

Après une année 2020 inédite, 2021 a permis l'engagement de multiples projets signe de la reprise d'une activité habituelle. Notre collectivité a continué à accompagner ses habitants et ses entreprises.

Faire mieux connaître le territoire et ses services, mettre en avant les acteurs du Pays de Fontenay-Vendée ont été le fil rouge suivi tout au long de l'année. Différentes actions, en faveur du développement territorial, se sont ainsi mises en place : soutien des entreprises, accompagnement adapté pour les acteurs et les habitants; dématérialisation des services pour plus d'efficacité ou encore poursuite des services proposés aux familles. Et, pour faire connaître l'engagement de notre collectivité et ses différentes compétences, un magazine communautaire nouvelle version, a vu le jour faisant la part belle aux projets des communes et aux personnalités du territoire.

Enfin pour rendre le territoire toujours mieux attractif, harmonieux et respectueux de l'environnement, des outils de stratégie se sont concrétisés et la prise de nouvelles compétences a permis d'élargir les services proposés à la population.

Ludovic HOCBON
Président de la Communauté
de communes Pays de Fontenay-Vendée



Sommaire

1. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE	
3 Trois domaines d'intervention	
4 Le Conseil communautaire	
5 Une équipe au service des habitants	
2. RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	
8 Communication	
9 Ressources Humaines	
10 Finances	
11 Commande publique	
3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	
14 Economie	
16 Tourisme	
17 Autorisation du Droit des Sols	
4. POPULATION ET INSTITUTIONS	
20 Enfance-jeunesse	
21 Culture	
22 Santé	
23 Piscines	
24 Sport	
25 Aires d'accueil des gens du voyage	
5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
28 Dossiers stratégiques et aménagement	
29 Habitat	
30 Environnement	
31 Assainissement	
32 Ingénierie territoriale et foncier	
33 Système d'information géographique	
6. INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX	
36 Voirie et réseaux divers	
37 Travaux et bâtiments	
38 Service technique	
39 Prévention-Sécurité, Informatique	

Trois domaines d'intervention dans une Collectivité engagée pour son territoire

La Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée réunit **25 Communes et rassemble plus de 35 000 habitants** au sein d'un même espace de solidarité.

L'action de la Communauté de communes s'étend à de nombreux domaines comme l'habitat, la santé, le social, le sport, la culture, l'environnement et la mobilité... L'ensemble de ses domaines d'intervention sont les suivants :

OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace (SCOT...)
- Développement économique (Zones d'Activités Economiques, Tourisme...)
- Collecte et traitement des déchets (exercice par le Syndicat)
- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Assainissement des eaux usées

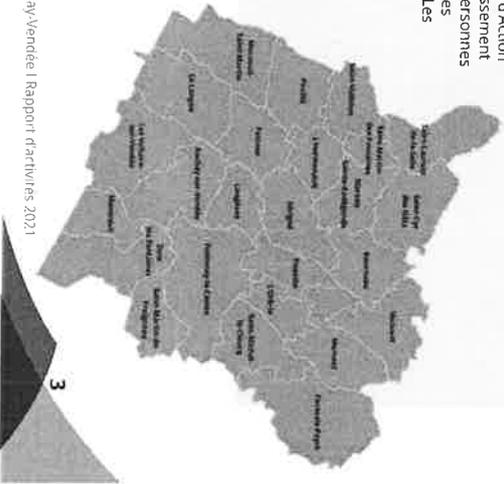
OPTIONNELS

- Protection et mise en valeur de l'environnement (économie d'énergie)
- Politique du logement et du cadre de vie (OPAH, PLH, logements sociaux...)
- Politique de la Ville sur Fontenay-le-Comte
- Voirie d'intérêt communautaire
- Gestion d'équipements culturels et sportifs (Centre Aquatique Océanide, Piste de Karting, cinéma et centre équestre à Fontenay-le-Comte, piscine ludique à L'Herménault, Base de loisirs à Mervent, 4 salles omnisports : les Alleneaux à Fousssais-Payré, Bel-Air à Fontenay-le-Comte, Les Quatre Vents à Montreuil, salle omnisport de L'Herménault et salle culturelle La Clé des Chants à St Valérien, Ecole Intercommunale de musique et de danse)

SUPPLÉMENTAIRES

- Enfance / Jeunesse (Prévention éducation routière et maritime, gestion de 8 Accueils de loisirs, organisation de séjours de vacances et séjours courts, de manifestations culturelles et sportives...)
- Service Public d'Assainissement Non Collectif
- Entretien des sentiers de randonnée (boucles pédestres, équestres et vélo)
- Gestion des ressources aquatiques, aide au développement ou à caractère humanitaire...
- Mobilités (Transports publics Fontellys - Plateforme de covoiturage)

- Centre Intercommunal d'Action Sociale (IHPAD - Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes - Les Chaumers à Pissotte et Les Orettes à Vouvan)
- Eau



Le Conseil communautaire

42 Conseillers communautaires pour débattre et voter les projets communautaires

10 Membres au Bureau



Président
Ludovic HOCBON
Economie et Attractivité du territoire
Maire de FONTENAY-LE-COMTE

42 Conseillers communautaires

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Michel HÉRAUD • Edouard GUIGNARD • Boris LEYVAERT • Lionel PAGAUD • Monique VINET • Ludovic HOCBON • Christelle BOUHARD • Philippe MINGET • Ghislaine LÉGERON • Benjamin VERGNAUD • Anne HUETZ • Stéphanie BOULLAUD • Sylvie SAINT-CYR • Sébastien VERDON • Patricia DROUIN • Michel BIRÉ • Mathias LEMOINE • Hugues FOURAGE • Geneviève SEGLY • Jean-Paul MACCORPS • Dominique VERHAEGHE-GRILLO • Jean-Marie ARNAUDEAU • Alain BIEUVENU • Yves GERMAIN • Laurent DUPAS • Roger MAROT | <ul style="list-style-type: none"> • Noëlia LUCAS • Marie-Thérèse FROMAGET • Joël BOBINEAU • Daniel RIDEAUD • Anne-Marie COULON • Yves-Marie BOUCHER • Michel SAVINEAU • Dominique MAZOUÉ • Francis RIVIERE • Sébastien ROY • Michel POUZET • Philippe HERNANDEZ • Francis GULLON • Cedric BOUCHER • Yves BAUDRY • Gilles BERLAND |
|--|---|



COULON Anne-Marie
Economie, Bien-être, Santé et Montezell-Saint-Martin



HÉRAUD Michel
Tourisme, Culture et Communication
Cofondateur municipal ADCA-SUR-VENDÉE



PAGAUD Lionel
Productives et Mutualisation
Président de l'association des SCS
Maire de NOUX-LES-FONTAINES



BOULLAUD Stéphane
Environnement, Développement, Durabilité, Déchets et Budget
Conseiller municipal FONTENAY-LE-COMTE



FROMAGET Marie-Thérèse
Préaires, Ressources Humaines, Comptes et Services
Maire de MANSIS-SAINT-RADÉGONDE



BIRÉ Michel
Projet de Territoire
Maire de CHAUMERS-LES-ORETES



GERMAIN Yves
Assainissement, Eau
Maire de LES-VELLURES-SUR-VENDÉE



LÉGERON Ghislaine
Conseiller municipal FONTENAY-LE-COMTE



BAUDRY Yves
Vignes, Arbre et Solidarité
Maire de LES-VELLURES-SUR-VENDÉE



DUPAS Laurent
Assainissement, Eau
Maire de LES-VELLURES-SUR-VENDÉE



BERLAND Gilles
Conseiller municipal FONTENAY-LE-COMTE



MAROT Roger
Vignes, Arbre et Solidarité
Maire de LES-VELLURES-SUR-VENDÉE



Un accompagnement des agents au quotidien

2021 a permis aux services ressources de développer leurs projets.

Au niveau communication, faire mieux connaître le territoire et ses services tout en faisant la part belle à l'humain que se soit dans le nouveau magazine « vues d'ici » avec une rubrique mettant en lumière les habitants du Pays de Fontenay-Vendée à travers une série de portraits et une autre permettant aux communes membres de valoriser leurs actions.

Les Ressources Humaines ont affiné l'aspect mutualisation avec la mise en place de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi, des Effectifs et des

Compétences (GPPEC) : projet fédérateur pour les Ressources Humaines et les managers. Le télétravail a également vu le jour suite à une collaboration entre les représentants du personnel et les ressources Humaines.

Concernant les finances, l'année 2021 a été synonyme de changements, qu'il ont marqué les évolutions des dépenses et des recettes suite aux réformes de la fiscalité locale et aux transferts de compétences.

Enfin, la commande publique a quant à elle été fidèle à son rôle de vecteur économique et a été très active en 2021.

Communication

Au service de tous !



SITE INTERNET
69 255 visites
+ 37,3%

Pages les plus vues
> Centre aquatique Océanide
> Accueils de loisirs
> Recrutements

PAGE FACEBOOK
172 publications
1 385 abonnés + 35%
4781 visites + 26%



Projets 2022

2022, renforcer la communication interne !
Inscrite au plan de communication, la communication interne est prioritaire pour une structure telle que la Communauté de communes. Afin de mieux structurer cette communication interne, un projet d'extranet ouvert aux agents, secrétaires de mairies, partenaires de la MET et élus communautaires est prévu en 2022.

Afin de permettre un meilleur accueil des nouveaux arrivants, un livret d'accueil conjoint avec la mairie de Fontenay-le-Comte est également à l'étude.
Enfin, la création d'une signalétique de territoire, l'accompagnement des projets des services et des communes du territoire sont au programme de l'année 2022.



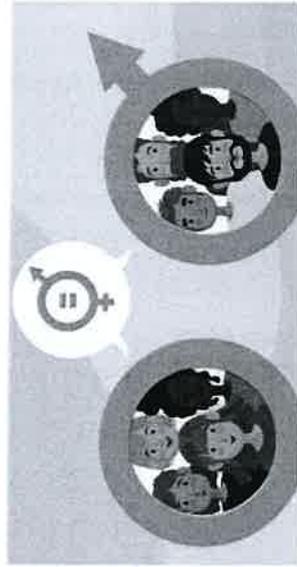
En 2021, le service Communication a continué le déploiement des actions votées par le bureau communautaire en 2020, tout en assurant quotidiennement les demandes de communication des services communautaires.
Projet phare, le nouveau magazine communautaire « Vues d'ici » a vu le jour en janvier 2021. Avec 4 numéros par an et 12 pages complètement repensés faisant la part belle à l'humain, il a remporté un franc succès. Autre nouveauté il comporte 2 pages dédiées aux communes du territoire où chacune à son tour peut valoriser ses projets.
Enfin, un entretien en dernière page permet de réaliser des portraits d'habitants qui chaque jour œuvre à faire connaître ou à rendre plus attractif le Pays de Fontenay-Vendée.

Le film promodéfinet

Afin également de promouvoir tous les services communautaires auprès de la population et de leur en permettre une meilleure connaissance, un film promodéfinet a été réalisé. Il est diffusé à l'accueil des sites communautaires accueillant du public, sur le site internet du Pays de Fontenay-Vendée et a été largement diffusé via les réseaux sociaux.

Ressources humaines*

Un accompagnement quotidien des agents dans leur vie professionnelle



2021, une organisation du service Ressources humaines mutualisé avec une élue référente, Mme Marie-Thérèse FROMAGET et une équipe de 8 agents au service de la collectivité. Une mutualisation/harmonisation affirmée entre la Communauté de communes et la Ville de Fontenay-le-Comte

La Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC)
Projet fédérateur pour les ressources humaines et les managers, la GPEEC est une méthode pour adapter à court et moyen terme les emplois, les effectifs et les compétences aux exigences issues de la stratégie de la collectivité et des modifications de leurs environnements économique, technologique, social et juridique. C'est une démarche de gestion prospective des ressources humaines qui permet d'accompagner le changement. Un logiciel PL@net RH a

été acquis. Testé avec 2 services de la Communauté de communes, l'Office de Tourisme et l'équipe entretien des locaux, celui-ci a pour vocation d'être démultiplié dans chaque service et devenir un outil opérationnel et décisionnel pour l'ensemble des managers et la collectivité.

Mise en place du télétravail :
Fruit d'une collaboration entre les représentants du personnel et les ressources humaines, un accord a vu le jour au 1er janvier 2022. Une cinquantaine d'agents a opté pour ce nouveau mode de travail à raison de 2 jours par semaine maximum.

Mise en place d'un plan égalité Hommes/Femmes
Prévu par l'accord relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, un plan a été élaboré et mis en œuvre. Celui-ci sera présenté aux instances chaque année.

Le déploiement à l'ensemble des services de la PI@net RH
Fin 2022 toutes les collectivités territoriales doivent élire les représentants du personnel. Négocié avec les territoriales en place pour les années 2022/2026, il a été acté la création d'un CST (Comité Social Territorial) commun Communauté de communes et Ville de Fontenay-le-Comte. Le nombre de représentants titulaires du personnel et le nombre de représentants de la collectivité a été négocié à 5 titulaires et 5 suppléants pour chaque collège.

* Service mutualisé avec la Ville de Fontenay-le-Comte : dans ce rapport d'activités, seules les actions concernant la Communauté de communes sont retracées.

Finances*

Une année de changements

LES CHIFFRES CLÉS 2021

- 7 budgets
- 21,6 M€ de dépenses⁽¹⁾
- 5 334 mandats émis⁽²⁾
- 1 789 titres émis⁽³⁾
- 11,2 M€ d'endettement⁽⁴⁾
- 1,5 an de capacité de désendettement⁽⁵⁾

L'année 2021 a vu des changements qui ont marqué les évolutions des dépenses et des recettes. En premier lieu, les réformes de la fiscalité locale.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales engagée en 2018 était jusqu'en 2020 transparente pour la Communauté de communes dans la mesure où l'Etat se substituait aux contribuables qui bénéficiaient des allègements. Depuis 2021, la communauté ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. En contrepartie, l'Etat reverse une fraction de la TVA perçue au niveau national, ce qui a représenté un produit de 3,9 M€ en 2021.

L'allègement de la cotisation foncière des entreprises est de 50%.

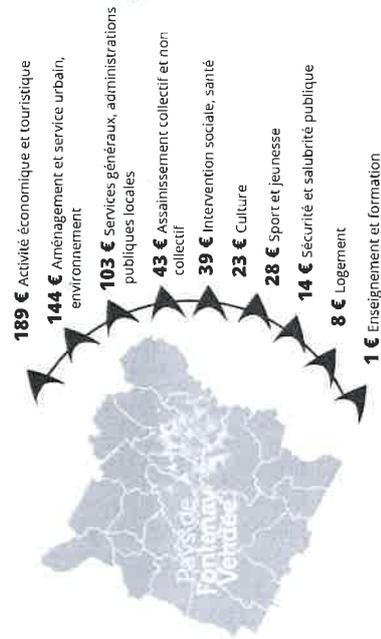
La collectivité s'est dotée de la compétence mobilité au 1^{er} juillet 2021. Depuis cette date, elle prend donc en charge la gestion du réseau de transport en commun Fontèlys.

Depuis le 1^{er} septembre 2020, l'école de musique et de danse est gérée par la Communauté de communes. L'année 2021 a donc été la première année complète d'exercice de la compétence ce qui s'est notamment traduit par une forte progression des dépenses de personnel.

En second lieu, les transferts de compétences. Depuis le 1^{er} septembre 2020, la collectivité fiscale de la commune (2,5 M€ en 2021), cette modification a conduit à un allègement de 406 K€ pour les établissements de notre territoire. Cet allègement fait l'objet d'une compensation de la part de l'Etat.

En 2021, la communauté ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. En contrepartie, l'Etat reverse une fraction de la TVA perçue au niveau national, ce qui a représenté un produit de 3,9 M€ en 2021.

EN 2021, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A DÉPENSÉ 994 € PAR HABITANT :



* Service mutualisé avec la ville de Fontenay-le-Comte : dans ce rapport d'activités, seules les actions concernant la Communauté de communes sont retracées.

(1) Ensemble des budgets
(2) Hors budgets assainissement

Commande publique *

Un service support



Dans l'exercice de ses missions classiques le service de la commande publique en tant que service support :

- Assiste tous les services dépendants de la Collectivité dans la définition des besoins
- Est un appui juridique sur les questions liées à la commande publique

• Rédige des pièces administratives du dossier de consultation des entreprises en lien avec le service acheteur

- Gère les procédures de passation et le suivi d'exécution administrative et financière des marchés

Fidèle à son rôle de vecteur économique, la commande publique a encore été très active en 2021, le début de mandat n'en était pas moins une cause. Une partie des projets phares du mandat a vu ses marchés délégués. Il faut alors choisir les maîtres d'œuvre et les assistants à maîtrise d'ouvrage.

Parmi ces grands projets on peut citer :

- La création du pôle Intercommunal de Culture et de Jeunesse : IAMO est choisi en 2021 et le maître d'œuvre sera quant à lui choisi courant 2022 ;
- L'implantation d'un créatorium dans le territoire de la Communauté de communes : IAMO est choisi en 2021 pour effectuer l'aide de faisabilité et l'accompagnement de la mise en œuvre du projet ;
- Le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de communes en 2021 engendre aussi la relance du marché de transport public Fontenay avec l'optique de se procurer des bus plus écologiques.

De grandes opérations en termes d'étendue et de montant ont également été réalisées pour assurer la continuité du service public :

- Entretien des abords des voies communales et des réseaux de communication fibre en aérien (Accrousties) ;
- Extension de la zone d'activités économiques de MOULIN BERTIN à Fontenay-le-Comte (Travaux de voirie et d'assainissement EU-EP) ;
- Travaux de restructuration et réhabilitation des réseaux d'assainissement secteur DOS Sallot...



Nature des marchés

- 10 Marchés de travaux
- 7 Marchés de fournitures et services
- 6 Marchés de prestations intellectuelles

Types de procédures

- 37 Procédures sans publicité ni mise en concurrence
- 5 Procédures entre 25 000 € HT et 40 000 € HT
- 18 Procédures supérieures à 40 000 € HT

Projets 2022

Une commande publique plus coûteuse ?

Le deuxième trimestre 2022 est fortement marqué par la hausse des prix des produits agricoles, des matériaux de construction et des matières premières importées. Cette situation touche intrinsèquement l'achat public.

Certaines hausses de prix viennent bouleverser l'équilibre économique des contrats et contraignent les titulaires à demander une augmentation du prix du marché ou un versement d'indemnités pour compenser les charges supplémentaires extracontractuelles.

La circulaire du Premier ministre du 30 mars 2022 recommande aux acheteurs publics de prendre les mesures nécessaires afin de sauvegarder l'équilibre économique, ne pas mettre en danger la pérennité des entreprises ainsi que l'emploi de leurs salariés, et par voie de conséquence la continuité des services publics.

Développement territorial

Économie
 Tourisme
 Autorisation du Droit des Soins



Un développement territorial en constante évolution

Le service économique a poursuivi son évolution avec son service unifié « Entreprendre en Sud Vendée » toujours inscrit dans le dispositif d'accompagnement des entreprises et de suivi des besoins. Mais également avec le projet phare de l'année la préparation pour la mise en place d'une Agence d'Attractivité. Celle-ci permettra, en 2023, d'appuyer la dynamique impulsée par « Entreprendre en Sud Vendée » entre les territoires du Pays de Fontenay-Vendée et de Vendée Sèvre Autise.

Au niveau du développement touristique les offices de tourisme ont noté une nette augmentation du nombre des visiteurs avec + 25%. Par ailleurs, suite à une enquête réalisée auprès des hébergeurs touristiques,

un programme d'accompagnement adapté leur a été proposé et leur a permis d'affiner leur stratégie.

Enfin, l'unité d'autorisation du Droit des Sois a fait bénéficier de ses services à 44 communes et a été marquée par le déploiement d'un Guichet Numérique permettant de dématérialiser les autorisations d'urbanisme.



Économie

Une économie durable et respectueuse de l'environnement

LES CHIFFRES CLÉS 2021

- Plus de **80 contacts** d'entreprises pour des recherches de terrains ou de bâtiments à la vente ou à la location.
- 125 593 m² vendus** ou réservés pour des implantations d'entreprises.
- 20 porteurs de projets** accompagnés dans leurs dossiers d'aides économiques au dispositif Pays de Loire Commerce/Artisanat (PLCA).
- > 8 dossiers dans le cadre du dispositif d'accompagnement et de suivi des besoins notamment en matière de recrutement, de veille et de prospective.
- Commercialisation de l'extension de Moulin Bertin.
- Comptant parmi les projets majeurs de 2021, l'extension de la zone de Moulin Bertin a été commercialisée en moins de six mois. Cinq entreprises du territoire ont souhaité implanter leurs nouveaux locaux dans cette nouvelle zone et

Projets 2022



La politique économique, volonté des élus du territoire en matière de développement économique, permet de faire bénéficier aux entreprises locales d'un prix du foncier accessible assurant ainsi une sauvegarde des emplois et de nouvelles perspectives d'évolution.

Le service Entreprendre en Sud-Vendée (ESV) s'inscrit dans ce dispositif d'accompagnement et de suivi des besoins notamment en matière de recrutement, de veille et de prospective.

Commercialisation de l'extension de Moulin Bertin
Comptant parmi les projets majeurs de 2021, l'extension de la zone de Moulin Bertin a été commercialisée en moins de six mois. Cinq entreprises du territoire ont souhaité implanter leurs nouveaux locaux dans cette nouvelle zone et

concevoir leurs projets en phase avec les préoccupations actuelles. Les enjeux environnementaux et les questions de bien-être au travail ont guidé la conception de ces projets de construction, qui commenceront à voir le jour au second semestre 2022.

Installation d'entreprises sur les anciens sites industriels

En parallèle des nouvelles extensions de zone, de nouvelles entreprises du territoire se sont installées sur les anciens sites industriels, dépollués et commercialisés par la Communauté de communes. L'enjeu de ce projet est de développer de nouveaux espaces de vie économique tout en préservant l'environnement. 4 millions d'euros ont été investis sur l'ensemble de ce projet.

Une Agence d'Attractivité, au service du Sud-Vendée

L'année 2022 marque un nouveau tournant dans la collaboration des Communautés de communes Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise avec la création d'une Agence d'Attractivité. Avec cette création, l'objectif pour le territoire unifié est de poursuivre la dynamique impulsée avec ce service économique unifié. Entreprendre en Sud-Vendée, et de renforcer la collaboration entre les acteurs économiques et touristiques des deux territoires.

Parler d'une seule voix permettra au Sud-Vendée d'être plus audible auprès des nouveaux arrivants et plus visible à l'extérieur du territoire.



Tourisme

Des visiteurs en plus dans nos offices de tourisme !



BASE DE LOISIRS DE MERVENT

18 000 visiteurs ont été accueillis sur le site en 2021.

Une fréquentation en légère baisse, qui s'explique par les conditions météorologiques défavorables, ainsi que par l'instauration du pass sanitaire, qui a freiné les réservations de près de 15 % sur les deux dernières semaines de juillet. Le bilan financier reste correct, avec une

augmentation du chiffre d'affaires de 18 %.

Les visiteurs sont principalement originaires de la Vendée et des départements limitrophes (79, 17, 44 et 49).



33 610 visiteurs ont été accueillis dans les Offices de Tourisme de Fontenay-le-Comte, Vouvan et Mervent (+25% par rapport à 2020). Une fréquentation en recul de seulement 10% par rapport à 2019, 4% de la clientèle est d'origine étrangère (toujours en baisse par rapport aux années pré-covid : 11% en 2019 et 5% en 2020).

Programme d'accompagnement des hébergeurs touristiques
Suite à une enquête réalisée auprès des hébergeurs touristiques, un programme d'accompagnement leur a été proposé autour des sujets suivants : créer/gérer son hébergement touristique en respectant la réglementation en vigueur, établir et mettre en œuvre sa stratégie commerciale et webmarketing, comment rester maître de sa vente en ligne en travaillant avec les OTA ? Adapter sa politique tarifaire en fonction du contexte Covid ainsi que

Les Fontenailles, saison 2

Ces voyageurs temporels, dont la fête Melusine en chef de file, ont accueilli petits et grands pour un voyage étonnant, autour d'expériences immersives : QG des Fontenailles, balade sonore à Vouvan, théâtre optique à Vouvan, parcours ludique à Mervent, expérience interactive à Terre-Neuve, et bien d'autres expériences ponctuelles ont été proposées toute l'année.

Dispositif d'accompagnement des événementiels

18 dossiers étudiés par le Comité d'Instruction pour les événements de portée locale (24 410 €), 4 dossiers étudiés pour les événements de portée nationale (35 000 €)

Taxe de séjour

102 463 € en 2021 (86 636 € en 2020)

Projets 2022

3 projets principaux

- > **Nouvelle stratégie de développement touristique 2022-2026**, déclinée en 4 axes stratégiques, 16 axes opérationnels et 25 fiches actions : elle sera à retravailler, dans le cadre de la création de la future agence d'attractivité au 1er Janvier 2023.
- > **Lancement d'une étude sur le devenir du centre équestre de Fontenay-le-Comte** afin d'accompagner la collectivité sur un positionnement quant à l'avenir du site.
- > **Intégration de nouveaux itinéraires de randonnée pédestre** : 2 boucles à St-Cyr des Gâts et 1 à Mouzeuil-St-Martin

Autorisation du Droit des Sols (ADS)

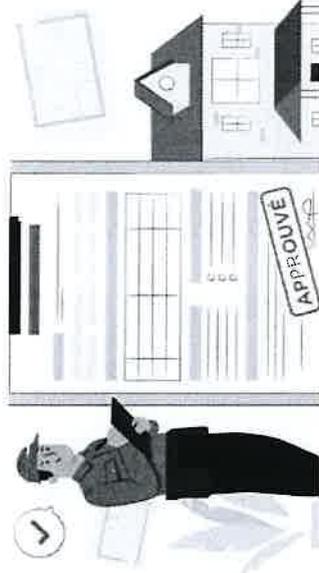
Un service unifié pour 44 communes



ACTIONS RÉALISÉES EN 2021
Déploiement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

> Promotion du dispositif auprès des usagers via de multiples canaux de communication : sites internet, magazine communautaire et bulletin municipal...

> Aides financières de l'Etat : dépense de subvention (conditions : projet d'un montant de 4 000 € par commune instructeur limité à 10 communes et plafonné à 16 000 €)



En 2021, 44 Communes bénéficient du service unifié de la Communauté de communes. Elles ont signé une convention précisant le rôle de chacun lors de l'instruction d'un dossier d'urbanisme (étude technique et réglementaire).

Cette convention permet également de fixer les modalités organisationnelles et financières ainsi que les responsabilités respectives.

Le service ADS unifié avec les communes de Fontenay-Vendée, de Vendée Sèvre Aulise et du Pays de la Châtaigneraie a instruit 2 967 dossiers pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, dont 1581 pour les 21 communes concernées de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

Un comité se réunit tous les ans pour suivre l'activité du service et optimiser son efficacité.

L'équipe est actuellement composée d'une secrétaire, de trois instructrices et d'une responsable de service. Considérant la hausse significative de l'activité « instruction » un recrutement est en cours afin de renforcer l'équipe actuelle.

Les domaines enregistrés sur le logiciel-métier « OXALIS » sont hébergés par la Communauté de communes et font l'objet d'une facturation annuelle d'hébergement et de maintenance aux Communautés de communes du service unifié.

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie est actuellement en cours d'élaboration de son PLU. Dès quelle l'aura finalisé, les 7 communes concernées pourront, si elles le souhaitent rejoindre le service.

Projets 2022

Dématérialisation des demandes des autorisations d'urbanisme

À compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront pouvoir recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme,...) par voie dématérialisée.

Cette téléprocédure peut être mutualisée au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme. Les modalités de SVE (saisine par voie électronique) sont mises en œuvre en amont.



Population et institutions

Enfance-jeunesse
 Culture
 Pêche
 Santé
 Sport
 Aire d'accueil des gens du voyage

Enfance-Jeunesse

Le service en 2021, c'est dès la naissance !



Des services pour répondre aux besoins de la population !

Le pôle services à la population a, malgré la présence de la crise sanitaire, continué à s'adapter pour proposer des services de qualité et permettre à la population de vivre une année 2021 haute en couleur et sous le signe du bien-être et du partage.

Le Relais Petite Enfance l'indépendamment créé, a pu proposer des activités sur l'ensemble du territoire auprès des assistantes maternelles et des familles ainsi que des temps « magiques » pour les enfants autour de spectacles.

L'équipe de l'éducation routière a continué son programme d'intervention dans les écoles pour sensibiliser et former nos jeunes aux règles routières.

Les équipes d'animation ont continué à nous concevoir des programmes en or dans nos accueils de loisirs et plus d'une dizaine de séjours dont pour les plus grands une exploration du Périgord Noir.

Une équipe santé collaborant au quotidien sur la problématique du manque de professionnels de santé via des actions et proposant tout un panel d'activités autour de la prévention.

L'équipe culture nous a permis de nous élever via des animations dans les communes avec Les Rockchies en territoire.

Une Ecole de Musique et de Danse en plein essor qui s'ouvre sur l'ensemble du territoire.

Des piscines et des salles de sports qui nous ont permis de garder la forme.



L'ASSURANCE DU SERVICE CONTINU :

En 2021 le service a permis, comme les années précédentes, d'assurer la continuité du service à nos usagers malgré la crise sanitaire.

Sans le jamais en démettre, nous avons pu assurer la continuité du service à nos usagers malgré la crise sanitaire.

Les équipes ont continué à nous concevoir des programmes en or dans nos accueils de loisirs et plus d'une dizaine de séjours dont pour les plus grands une exploration du Périgord Noir.



Projets 2022

On évolue !

Les équipes des accueils de loisirs s'organisent pour que les séjours tant prisés des enfants soient encore plus accessibles. Les capacités d'accueil augmentent toujours selon les besoins des familles.

L'éducation routière se réjouit de recevoir à nouveau les 80 enfants lors du challenge annuel. En prévention pour tous, les éducateurs s'investissent avec les autres services dans des projets hors écoles.

Maintiens de yoga, défilé artistique et spectacles seront au rendez-vous du Relais. Les missions se voient renforcées pour promouvoir l'accueil et les métiers d'assistants maternels.



Les huit accueils de loisirs sans hébergement

En 2021, les fréquentations sont reparties à la hausse, se rapprochant de celles de 2019, année de prise de compétences de 6 accueils de loisirs.

Ainsi, 197 276 heures ont été réalisées. Les accueils connaissent des pics de fréquentation réguliers, sur ces périodes les familles sont nombreuses à inscrire leurs enfants en maternelle.

En 2021, les structures pouvaient recevoir jusqu'à 428 enfants en même temps contre 407 en 2019 et 346 en 2017.

L'éducation routière

Les éducateurs de prévention routière ont pu relancer leurs séances au sein des établissements scolaires.

2 775 enfants et jeunes sont sensibilisés et formés aux gestes de

sécurité pour leurs déplacements. Cela concerne 38 écoles primaires, 3 collèges et 2 instituts médicaux éducatifs du Pays de Fontenay-Vendée.

Le Relais petite enfance

45 assistants maternels et 117 enfants ont bénéficié des maintiens défilé, les maris, jeudis, et certains mercredi en dehors des vacances scolaires. Des temps de découvertes, d'explorations pour les enfants et d'échanges sur les pratiques professionnelles pour les assistantes maternelles sont également organisés ainsi que des temps forts.

87 assistants maternels ont bénéficié de renseignements individualisés quant à l'exercice de leur métier.

La dynamique routine du service enfance jeunesse a donc pu se réinstaller pour cette année 2021.

Culture

Le développement continue sur le territoire



ADHESION AU GIP CAFES CULTURES
Pour que la culture soit partout, même au café !

Le Pays de Fontenay-Vendée est la première collectivité vendéenne à adhérer au GIP Cafés Cultures.

Concrètement, les établissements cafés, restaurants du territoire pourront grâce à ce dispositif bénéficier directement d'une aide à hauteur de 39 % à 65 % du coût des capitaux des artistes.

Le Pays de Fontenay-Vendée réaffirme ainsi son engagement culturel en proposant la culture à tous les temps et tous les lieux.




Les Ritochets ricochent sur le territoire !

Début de cette ouverture au territoire du festival des Arts de la Rue qui existe à Fontenay-le-Comte depuis plus de 20 ans.

Deux communes ont choisi le spectacle qu'elles souhaitent accueillir et ont mobilisé leurs forces vives pour en faire un moment chaleureux, culturel et convivial.

Petosse, le 22 août avec « Sol berno », de la compagnie d'Irque & Fien.

Malgré la concurrence de la Fête de l'Agriculture, plus de 250 personnes ont participé à cette journée festive, Saint-Michel-le-Cloucq, le 29 août avec « Les manèges fitness » ainsi qu'un spectacle burlesque « Appart Rance », de la Cie les Pieds dans la lune. Sur cette journée, ce sont près de 900 personnes qui sont passées, profiter des spectacles, des animations, ... et de la convivialité.

École Intercommunale de Musique et de Danse : une année marquée par la crise sanitaire

Si les inscriptions en septembre 2021 progressent en musique, la danse a connu un recul important, lié notamment aux cours en visio jusqu'en avril 2021.

À noter également l'arrivée de la nouvelle directrice, Sandra Guibet, en septembre 2021, dont l'une des missions est l'écriture du Projet d'Établissement.

Les moments musicaux et les soirées découvertes ont été mises en place sur les communes en fin d'année 2021, permettant à l'école de rayonner sur le territoire de la communauté de communes.

Erlin, tous les élèves de l'EMDM ont commencé à travailler sur « Les chats ferrés de Mélusine », pièce musicale écrite par Michel Delage pour l'école, 3 classes du territoire sont associées à ce projet : à Saint-Vaérien, Foussais-Payré et à Fontenay-le-Comte.

Projets 2022

École Intercommunale de Musique et de Danse

- > Poursuivre l'ouverture sur le territoire (actions auprès des scolaires, moments musicaux et soirées découvertes)
- > Finalisation du Projet d'Établissement
- > Choix d'un maître d'œuvre pour définir le projet de réhabilitation

Projet culturel de territoire

- > Rendez-vous comités I, proposition conjointe Ville de Fontenay et Communauté de communes
- > Poursuite des Ritochets en territoire pour l'été 2022
- > Etude diagnostic sur la lecture publique

Santé

Agir pour la santé des habitants du territoire avec le Contrat Local de Santé



MISSIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Agir en faveur de :

- > l'installation de professionnels de santé,
- > l'accès aux soins et à la santé,
- > la prévention santé.

ACTIONS COVID-19

Le Pays de Fontenay-Vendée a pourvoui sa mobilisation sur le premier semestre 2021 pour lutter contre la pandémie :

- > Suppléation sur site du Centre de vaccination (gestion immédiate des problèmes de dosage, matériel, ...), ainsi que de relations avec les patients.
- > Gestion des administratifs délivrant au Centre de vaccination.
- > Favoriser la vaccination des plus vulnérables, en lien direct avec les maires et le Centre social ODDAS.
- > Sensibilisation au maintien des gestes barrières.




Malgré la réorientation de ses priorités, le Contrat Local de Santé (CLS) a pu reprendre, depuis le second semestre 2021, des actions pour favoriser l'accès à la santé pour tous. Ainsi, il a été distribué à la population l'Actu Santé afin de les sensibiliser sur les ressources existantes, les projets, la prévention...

Favoriser l'installation des professionnels de santé

Notre territoire étant sous-doté, notamment en médecin généraliste, le CLS est prioritairement mobilisé sur les projets de santé (voir ruptures de parcours pour l'usager).

Favoriser la prévention santé

Le CLS a mené des actions de sensibilisation : sur les risques RADON en distribuant notamment un kit de mesure, sur le Bien-Vieilli avec la MSA via 2 ateliers, sur l'arrêt du tabac grâce à un stand durant le Mois(S) sans tabac...

territoire et distribution d'un kit découverte, le soutien local à l'accès aux études de santé...

Favoriser l'accès aux droits et à la santé

Le CLS a amorcé la création d'un guide d'orientation intitulé recensant les missions et les informations utiles sur les services du territoire, afin de permettre une orientation adaptée via une meilleure connaissance des dispositifs et institutions par les acteurs de proximité (Secrétaire de mairie, secrétaire médical, élu, bénévole...) et ainsi éviter les ruptures de parcours pour l'usager.

Projets 2022

Maintien et accueil de nouveaux praticiens de santé, une priorité

Le Contrat Local de Santé reste prioritairement actif sur le maintien et l'accueil de nouveaux praticiens de santé ainsi que sur les étudiants en santé. Pour favoriser ces installations, la Communauté de communes projette l'extension de la Maison de Santé de L'Herménault ainsi que la construction d'une maison de santé à proximité des Urgences à Fontenay-le-Comte.

Les projets seront également tournés vers la prévention via le guide d'orientation, l'Actu Santé, la conférence ambulatoire sur l'adolescence, la plateforme collaborative de prévention (outil permettant notamment de mettre en lien les acteurs de la prévention...).

Piscines

Un fonctionnement très perturbé !

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le 20/11/2022
ID : 035-21850255-2022-019-D-DE_2022_10-04-DE



CHIFFRES CLÉS 2021

Prévention :
Centre Océanide
> 57 % (année 2019)
Piscine individuelle
> 1 172 Entrees
> 62 % (année 2019)

Recettes :
Centre Océanide
> 208 325,90 €
> 53 % (année 2019)
Projet ludique
> 1 651,00 €
> 69 % (année 2019)

Budget :
Centre Océanide
> 388 520,00 €
> 9 % (année 2019)
Projet ludique
> 30 000,00 €
> 4 % (année 2019)

Dépenses :
Centre Océanide
> 330 704,00 €
> 17 % (année 2019)
Projet ludique
> 24 733,00 €
> 16 % (année 2019)



Réouverture tout public

DU 12 JUILLET 2021
AU 2 JUILLET 2021
Lundi 12h00 - 14h00
Mardi 17h00 - 19h15
Mercredi et jeudi 12h00 - 13h45
17h00 - 20h00
17h00 - 19h15
12h00 - 13h45



Respect des distances de sécurité
Porte de service en accès libre à l'entrée

La crise sanitaire a une nouvelle fois fortement bouleversé le fonctionnement et l'activité des piscines au cours de l'année 2021 : Historique des multiples protocoles sanitaires et procédures :

- > Le 01/01/2021 : Uniquement publics prioritaires avec justificatif (professionnel de la natation ; Personne avec prescription médicale ; Personne en situation de handicap) ; Personne en formation professionnelle)
- > Le 22/03 : uniquement publics prioritaires et scolaires
- > Le 03/05 : publics prioritaires et scolaires (mineurs uniquement)
- > Le 19/05 : publics prioritaires ; scolaires et associations (mineurs uniquement)
- > Le 09/06 : ouverture tout public (avec protocole sanitaire)
- > Le 03/07 : ouverture tout public et reprise des activités
- > Le 21/07 : mise en place du « Pass Sanitaire » pour les plus de 17 ans
- > Le 27/08 : arrêt de la mixité des groupes (usagers, scolaires, associatifs)
- > Le 30/09 : mise en place du « Pass Sanitaire » pour les plus de 12 ans
- > Le 08/11 : Levée de la non mixité des créneaux (usagers, scolaires, associatifs)
- > Le 28/11 : nouvel arrêt de la mixité des groupes (usagers, scolaires, associatifs)
- > Le 15/12 : mise en place du « Pass Vaccinal » pour les plus de 65 ans

« Merci aux agents pour leur professionnalisme et disponibilité encore une fois ».

Projets 2022

Relancer le programme d'animation !

Encore une année très contrariée par la gestion de la crise sanitaire, où l'équipe est restée très active. Notre priorité pour 2022, relancer notre programme d'animation, stoppé ces deux dernières années par l'épidémie du COVID-19.

Ainsi, « Chasse aux œufs », « Animations aquatiques », « Soirée Disco Fluo », « Fête d'halaloween », sont déjà programmées, ainsi que les actions « Prévention de la noyade » et « Découverte des activités ». Toute l'équipe Océanide est sur le pied de guerre pour une année dédiée à l'animation.

Sports

Lancement de l'étude « Parlons Sport »

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le 20/11/2022
ID : 035-21850255-2022-019-D-DE_2022_10-04-DE



UNE ANNÉE SPORTIVE IMPACTÉE PAR LE COVID

La Communauté de Communes gère quatre salles de sports sur son territoire :

- > La salle « Les 4 Vents » à Montcailli
- > La salle « Les Allumeaux » à Foussilly-Puyré
- > La salle « Bel Air » à Fontenay-le-Comte
- > La salle omnisports intercommunale à Rierrefrault

L'année 2021 a été à l'initiative, initiée par la situation sanitaire. Allé, les salles de sports ont multilatéralement du rester fermés entre janvier et mai 2021, avec une réouverture progressive aux mineurs, puis aux majeurs.



Étude « Parlons Sport »

La Communauté de communes, portée par le besoin de se forger une identité, a initié en 2018 son projet de territoire autour d'ambitions stratégiques.

L'élaboration d'un schéma sportif inscrit, pleinement dans cette démarche, l'objectif étant de traiter la question du sport en tant qu'enjeu transversal et au service du développement du territoire.

Pour atteindre cet objectif, un seul mot d'ordre : la concertation ! Le projet de schéma sportif doit se construire en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire : clubs, associations de sport, utilisateurs, partenaires institutionnels, élus. Élaboration d'une feuille de route pour les 10 prochaines années

Pour mener à bien cette mission, et écrire une feuille de route en matière sportive pour les dix prochaines

années, la Communauté de Commune s'est adjoint les services d'un prestataire spécialisé, le cabinet PLURICITE.

Les premières réunions de préparation se sont tenues en septembre 2021, et l'étude « Parlons Sport » a été lancée officiellement le 9 décembre 2021 au cours d'une réunion publique, où le cabinet a présenté aux élus et aux représentants des clubs sportifs la démarche et les différentes phases de l'étude.

La première phase de diagnostic a ainsi été entamée avec un questionnaire aux habitants, un questionnaire aux associations/clubs sportifs et des entretiens avec les élus, les services communautaires... L'ensemble de ces données étant destiné à produire un état des lieux.

Projets 2022

L'aboutissement du projet sportif de territoire

L'année 2022 sera marquée par l'aboutissement de l'étude « Parlons Sport ».

Après le diagnostic entamé en 2021 et finalisé en début d'année 2022, les phases de définition de la stratégie et de délimitation d'un plan d'actions se poursuivront jusqu'à l'été 2022. Tous les acteurs seront sollicités au travers de réunions ou d'ateliers participatifs pour construire ensemble la stratégie à mener pour notre territoire et définir un plan d'action sur 10 ans.

Aires d'accueil des gens du voyage

Deux aires d'accueil sur le territoire



LES ÉQUIPEMENTS

La Communauté de Communes est dotée de deux équipements permettant l'accueil des gens du voyage sur son territoire :

> Une Aire d'accueil permanente disposant de 10 emplacements dotés d'un bloc sanitaire.

> Une Aire de Grands Passages destinée à accueillir les grands groupes (c. de 10 caravanes) durant la période estivale.

La gestion de ces deux aires a été confiée à un prestataire privé sur le secteur PACA/IDM, qui est chargé de l'entretien des aires et de l'accueil des voyageurs.



L'aire d'accueil permanente

Suite à des dégradations importantes au sein de l'aire permanente, la Communauté de Communes ne pouvant pas assurer l'accueil des gens du voyage dans de bonnes conditions, une fermeture administrative de l'aire a été décidée. Ainsi, seuls quelques groupes familiaux (composés uniquement de quelques caravanes) ont été exceptionnellement autorisés à stationner sur l'aire de Grands passages.

A noter :

- > Aménagements pour l'accueil des personnes à mobilité réduite...
- > Les peintures extérieures,
- > Aménagements pour l'accueil des personnes à mobilité réduite...

Le prestataire chargé de l'aire a continué à œuvrer au sein de l'aire en assurant le nettoyage quotidien.

En 2021, une haie bocagère de 500 mètres a été plantée sur l'aire de grands passages, le long de la route départementale.

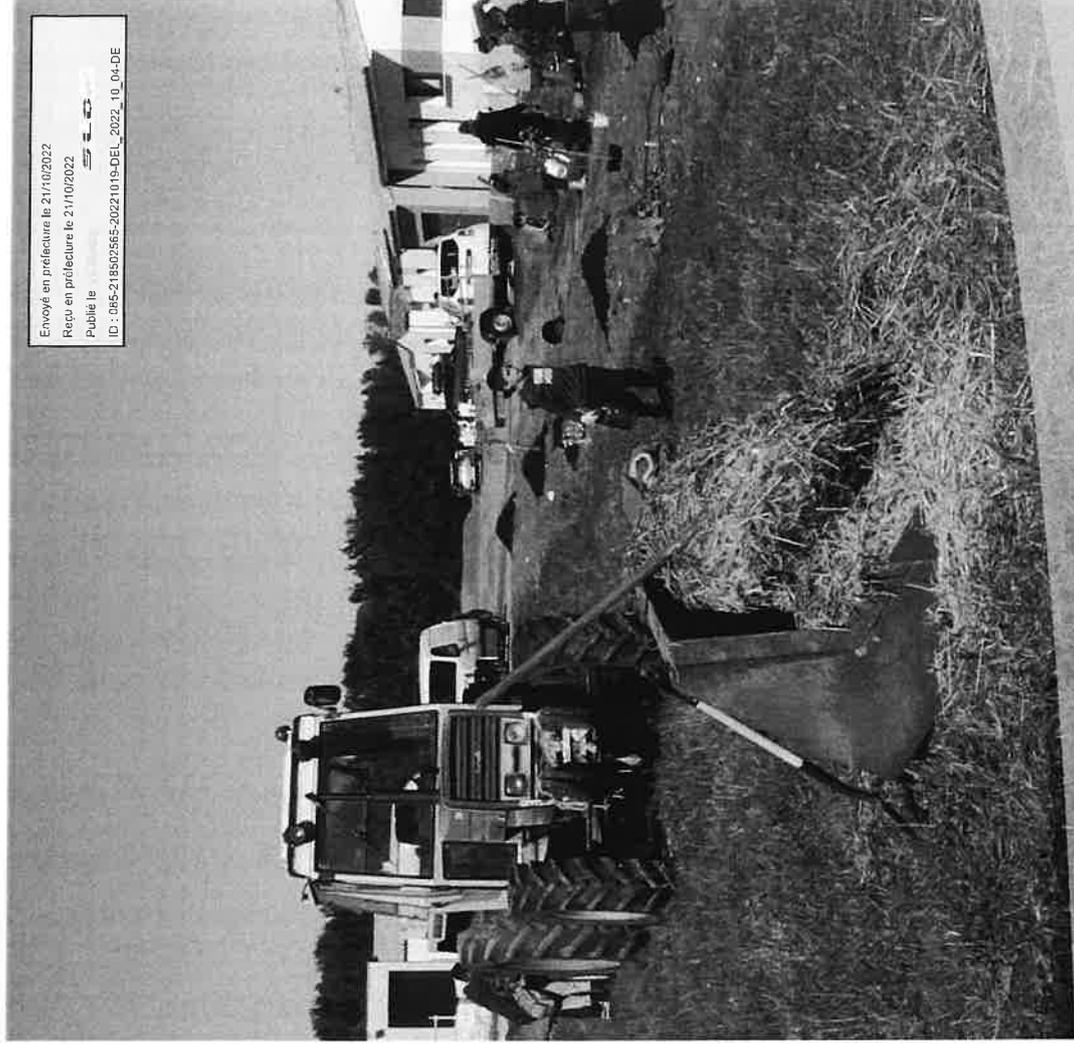
Projets 2022

Une seconde phase de travaux pour l'aire permanente

Les travaux menés en 2021 ont permis la réouverture de l'aire en 2022. Des travaux complémentaires d'aménagement du site vont être menés en 2022. Ces travaux bénéficieront d'une subvention de l'Etat dans le cadre du plan « France Relance » :

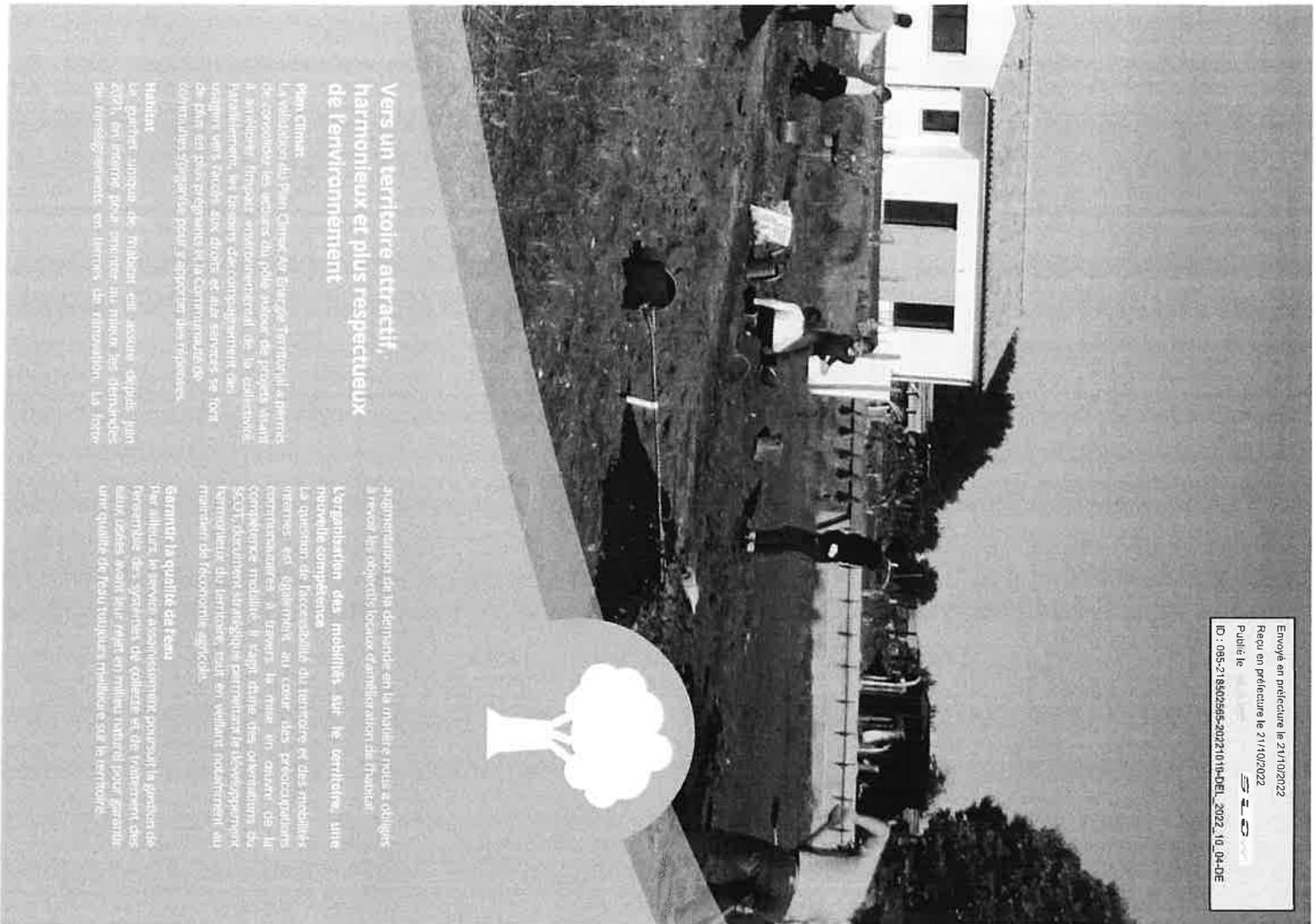
- > Aménagements extérieurs (local pour les containers, pose de grillage...)
- > Mise aux normes de l'assainissement
- > Mise en conformité du système de télégestion...

L'ensemble de ces travaux peut être réalisé tout en maintenant l'aire ouverte, et donc l'accueil des voyageurs.



Aménagement du territoire

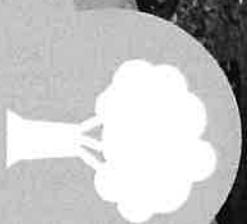
Dossier stratégique et aménagement
 Hublot
 Urbanisme
 Assainissement
 Ingénierie territoriale et foncier
 Système d'information géographique



Vers un territoire attractif, harmonieux et plus respectueux de l'environnement

plan fitness.
 La validation du Plan Climat-Air Énergie Territorial a permis de coordonner les actions du pôle autour de projets visant à améliorer l'impact environnemental de la collectivité. Parallèlement, les besoins de confort thermique ont toujours été pris en compte aux côtés et sans entrave sa part de plus est plus respectueuse de la consommation de combustibles fossiles pour y apporter des réponses.

Habitat
 Le pôle a permis de mobiliser cet assureur depuis juin 2021, en favorisant pour assurer au mieux les démarches de diagnostics en termes de rénovation. La forte



intégration est la demande en la matière et nous a obligés à revoir les objectifs locaux d'amélioration du habitat.

L'organisation des mobilités sur le territoire, une nouvelle compétence
 La question de l'accessibilité du territoire et des mobilités internes est devenue au cœur des préoccupations communales. À travers la mise en œuvre de la compétence mobilité, il s'agit d'une des orientations du SCOT, document stratégique permettant le développement territorial du territoire, tout en veillant notamment au maintien de l'économie agricole.

Gérer la qualité de l'eau
 Par ailleurs, le service assainissement, sous la gestion de l'intercommunalité, a été sollicité et de fait, les actions de suivi, les avis ont été émis et les travaux ont été réalisés pour garantir une qualité de l'eau toujours meilleure sur le territoire.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dossiers stratégiques et aménagement

Le Pays de Fontenay-Vendée, acteur des transitions en œuvre sur le territoire

REPRENDRE AUX BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE EN PROXIMITÉ

La dernière adaptation des services numériques vise à améliorer l'accès aux services numériques par la facilité d'accès.

La Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée, le Comité de la Prospective ont soutenu l'opération d'un projet d'accompagnement en octobre 2021 dans le cadre des Ateliers sur le territoire.

Deux sites de la MJC sont présents pour accompagner l'ensemble des usagers administratifs et numériques.

Les projets du territoire : faciliter les alternatives au « tout voiture »

Avec la prise de compétence Organisation des mobilités, la Communauté de communes a engagé des réflexions autour du maintien et du développement de l'accessibilité du territoire, avec notamment la participation à l'étude de mobilité sur l'axe ferroviaire La Rochelle - La Roche-sur-Yon, relative à la faisabilité de la réouverture d'une halte ferroviaire aux Veillures-sur-Vendée.

La gestion du transport urbain de Fontenay-le-Comte, Fontélys, a été transférée au 1er juillet 2021 à la Communauté de communes. Le marché avec l'entreprise SOVETOURS prenant fin en 2022, l'appel d'offre a été relancé pour retenir le nouveau prestataire.

Les réflexions sur la manière de faciliter le covoiturage pour les déplacements pendulaires sont

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), outil privilégié de contractualisation entre l'état et le pays de Fontenay-Vendée

La rédaction du diagnostic de territoire, des objectifs et ambitions du territoire et du programme d'actions comprenant 266 projets communaux et communautaires a mobilisé l'ensemble des services et des élus. Le CRTE a été signé le 21 septembre 2021 pour 6 ans.

lancées en 2021 pour aboutir à la fois au développement d'un outil numérique et à la définition d'un programme d'actions au plus près du besoin, en lien avec le monde économique.

Projets 2022

Poursuivre la mise en œuvre de la compétence mobilité et accompagner les ménages éloignés du numérique

- > Le Pays de Fontenay-Vendée doit élaborer en 2022 son Contrat Opérationnel de Mobilité (COM), en partenariat avec la Région Pays de la Loire. Ce COM permettra d'assurer la coordination des actions à l'échelle du bassin de mobilité sud Vendée.
- > Pour concilier l'offre et la demande en covoiturage, le Pays de Fontenay-Vendée lance sa plateforme locale en faveur des déplacements domicile-travail : www.covoiturage.fontenayvendee.fr
- > Un nouveau service est créé en 2022 : trois conseillers numériques, dont un agent communautaire, sillonnent le territoire à la rencontre des habitants en besoin d'accompagnement, vers plus d'autonomie avec l'outil numérique.

Habitat

Une forte demande de conseils auprès du Guichet Unique Habitat



UNE COMMUNICATION PLUS CIBLÉE SUR LA VACANCE DES LOGEMENTS ET LE MAL LOGEMENT

La Communauté de communes a mis à jour son programme de communication à l'attention des citoyens et des professionnels du secteur de l'habitat, en particulier sur des thématiques telles que le logement et le mal logement.

L'objectif est de faire connaître aux citoyens les services proposés par le Guichet Unique de l'habitat. Une cellule technique est également mise en place pour accompagner les citoyens dans leur projet d'acquisition ou de location de logement.

Le travail de cette cellule a consisté à identifier les communes de la ville de Fontenay-le-Comte et à leur proposer des services de médiation immobilière.



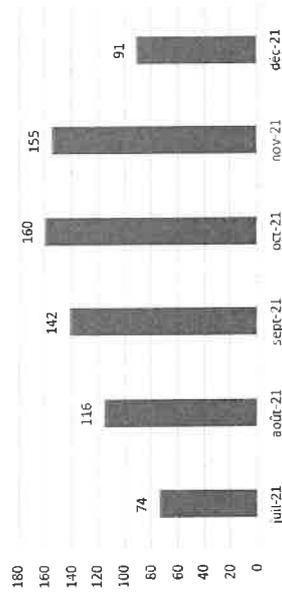
Face aux nombreuses demandes des habitants qui souhaitent avoir du conseil et des aides en matière de rénovation du logement, la Communauté de communes a dû retravailler son dispositif d'accompagnement des particuliers. En lien étroit avec ses prestataires SOLIHA et ELISE, une réflexion sur la relente de son marché d'animation d'accompagnement aux subventions des premières actions est la reprise du 1er accueil par la Communauté de communes.

Ainsi depuis juillet 2021, le seul numéro à retenir pour tous renseignements sur des travaux dans son logement est le 02 28 13 07 07.

Environ 740 personnes ont été renseignées en 6 mois d'activité, soit en moyenne 120 personnes renseignées par mois.

Les premiers retours de cette gestion internalisée nous ont permis de mieux accompagner les habitants du territoire en leur proposant un service sur mesure plus en adéquation avec leurs besoins et plus réactif.

Nombre de personnes renseignées à la Communauté de communes



Projets 2022

Trois principaux objectifs

- > Renforcer les actions en lien avec la remise sur le marché du parc de logements vacants.
- > Finaliser la révision du marché d'animation du Guichet Unique avec les deux prestataires SOLIHA et ELISE.
- > Accompagner au déploiement du permis de louer sur la ville de Fontenay-le-Comte.

Environnement

Acteur de la transition écologique du territoire

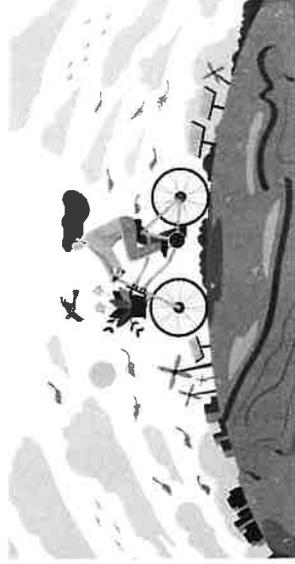
BIODIVERSITÉ

Opération plantation

La Communauté de communes accompagne la plantation de milliers de haies sur le territoire.

Dans l'objectif de créer un maillage de haies utiles à l'agriculture, au paysage et à la biodiversité, environ 1000 arbres ont été plantés, accompagnés de 10000 plants de fleurs et de légumes.

Avec les ateliers de la commune, les associations ont pu participer à cette opération de plantation de haies et de fleurs.



L'année 2021 a été marquée par le travail de finalisation du programme d'actions du Plan Climat, Air, Énergie Territorial (PCAET), ainsi que le recrutement d'une chargée de mission PCAET et transition énergétique. Les premières actions sont lancées.

Promouvoir l'éco-mobilité
 Une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique a été mise en place. 150 subventions ont été versées en 6 mois. La Communauté de communes a participé pour la première fois au Défi Mobilité organisé par la Région des Pays de la Loire avec 45 participants.

Accompagner les communes
 Dans le cadre de la démarche zéro-phyto, une formation a été proposée aux communes sur l'aménagement et l'entretien des cimetières sans pesticide.

Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

La mise en œuvre de la GEMAPI est déléguée au Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise et au Syndicat mixte Bassin du Lay. Le service a participé au suivi des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations, ainsi qu'au suivi des contrats Eau, dont l'objectif est d'améliorer la qualité des cours d'eau du territoire.

Lutte contre le frelon asiatique
 La lutte est prise en charge financièrement par la Communauté de communes du 1er mars au 30 novembre. En 2021, 192 nids de frelons asiatiques ont été détruits.

Fourrière
 Cette compétence est assurée par un marché de services attribué en 2019 au « Hameau Canin ». 4 campagnes de stérilisation des chats errants ont eu lieu.

Projets 2022

Mise en œuvre des actions du Plan Climat

En 2022, la Communauté de communes souhaite valider son Plan Climat et mettre en œuvre de nouvelles actions en faveur de la transition :

- > Favoriser les économies d'énergie : accompagner les communes dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments, étudier et faciliter les déplacements à vélo, ...
- > Accompagner les projets d'énergie renouvelable : faire émerger un projet de méthanisation, créer une société de projets intercommunale pour financer les installations de production d'énergie renouvelable, engager une concertation avec les élus pour maîtriser le développement de l'éolien, ...

Assainissement

Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement



UNE ANNÉE 2021 RICHE EN RÉALISATION DE PROJETS

- 2 Extension des réseaux en Bourgneuf, Vervent, Fontenay-Vendée, Melle, et
- 2 Création d'une station de traitement de la station de Fontenay-Vendée, Melle et Saint-Martin
- 2 Réhabilitation du réseau de Bourgneuf
- 2 Mise en service du réseau de Bourgneuf
- 2 Réhabilitation des réseaux de Bourgneuf



Projets 2022

Assainissement collectif

- > Restitution des préconisations du nouveau Schéma Directeur Assainissement Intercommunal
- > SAUR 2022 unique exploitant sur le territoire
- > Lancement d'une AMO pour le prochain contrat de concession
- > Travaux d'extension de la lagune de Veillure
- > Fousseis-Payré : faisabilité pour la réhabilitation de la station de traitement
- > Mervent : faisabilité pour une nouvelle station commune au centre bourg et aux Bourgnonières

Assainissement non-collectif

- > Suppression des contrôles administratifs et réglementaires
- > Procédure de pénalité financière appliquée aux propriétaires ayant dépassé les délais de mise aux normes après un achat immobilier



Un service unique

La Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée exerce depuis le 1er janvier 2020 la double compétence assainissement collectif et non collectif. L'ensemble des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées avant leur rejet en milieu naturel est géré par le service.

Améliorer les systèmes d'assainissement

L'assainissement collectif est administré via des contrats de délégation de service public et le contrôle des installations autonomes fonctionne en régie.

Nos objectifs communs se traduisent par la volonté d'améliorer les systèmes d'assainissement en réduisant les problèmes de saturation des réseaux de collecte et en performant ainsi les équipements de traitement tout en réduisant les volumes d'eaux parasites entrant sur

les installations.

L'assainissement non-collectif : un contrôle régulier des installations

L'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectif se conjugue avec des contrôles réguliers et récurrents. Sur 5 830 installations présentes sur le territoire, 971 ont été contrôlées en 2021 et 61 % restent non conformes. Des actions correctives sont mises en place afin de réduire le nombre de non conformités.

De nouveaux tarifs sont appliqués en 2021 avec la mise en place d'une redevance échelonnée biennale pour les contrôles de bon fonctionnement ayant lieu tous les 8 ans. Ainsi, 30 € sont prélevés tous les deux ans pour un total de 120 € finançant chaque contrôle. Toutefois, les usagers conservent la possibilité d'opter pour un paiement unique de 120€ au moment de la réalisation du contrôle de bon fonctionnement.

Ingénierie territoriale et Foncier

Mise en œuvre du SCOT : s'organiser ensemble pour garantir un développement des 25 communes du territoire



ÉVALUER LES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Ces études d'impacts agricoles sont soumises à une étude préalable agricole afin d'évaluer leurs impacts sur l'économie agricole locale. Pour Fontenay-Vendée, le 24e Millieu Rural, les travaux d'évaluation et de réduction d'impacts sont en cours de réalisation. Ils sont financés par le Département de la Vendée et la Région Pays de la Loire. Les actions concertées, notamment collectives, ont été mises en œuvre. Les communes concernées sont Bourgneuf, Fontenay-Vendée, Melle et Saint-Martin.



Projets 2022

Foncier communautaire et économie

Le pays de Fontenay-Vendée possède 122 ha de foncier exploités par des agriculteurs dont 75 ha en zones économiques. Pour concilier développement du territoire et économie agricole, la gestion du foncier doit être économe, concertée et anticipée.



Notre Schéma de Cohésion Territoriale (SCOT) est opposable depuis le 18 juillet 2021. Il constitue l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle du sud-est Vendée. Il articule les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire, et notamment des objectifs relatifs à la gestion économe des espaces.

Rencontre des Communes du territoire

Fin 2021, la Communauté de Communes a pris l'initiative d'anticiper la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs. Ainsi, des échanges ont associé les communes du territoire intercommunal à travers 24 réunions réalisées d'octobre à décembre 2021, animées par les vice-présidents, Messieurs Michel BIRE et Lionel PAGEAUD. À cette occasion, les conseils municipaux ont été invités

à prospecter sur l'avenir du territoire en visualisant les surfaces urbanisées des communes (les enveloppes urbaines), et en confrontant leurs projets avec les objectifs du SCOT.

Au regard du SCOT, une réflexion entre les maires est envisagée pour réparer le potentiel du foncier en extension à vocation résidentielle, prévu dans ce document d'urbanisme. Un accord sur les critères de répartition est estimé nécessaire afin de garantir le développement des communes du territoire, le SCOT prévoyant une surface globale pour les 24 communes rurales du Pays de Fontenay-Vendée.

L'exercice ouvre le débat sur l'aménagement du territoire, il permet aussi de développer une discussion autour de l'urbanisme qui dépasse l'échelle communale.

Système d'information géographique

Ouverture de la solution GEO à d'autres services
 (applications habitat, tourisme)



UN PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ, C'EST QUOI ?

Un plan de corps de rue simplifié (PCRS) est un plan qui résume les éléments de la situation de la voirie à l'échelle de la commune.

Il s'agit d'un jeu d'éléments de voirie (passages, trottoirs, de végétation, de mobilier) avec un équipementement à l'échelle.

La commune doit être consultée pour mieux connaître son patrimoine et mieux appréhender les enjeux de voirie.



Cette année aura été marquée par l'exploitation accélérée de l'outil SIG GEO et par le déploiement accéléré de la fibre optique.

Outil GEO

GEO est la solution web cartographique qui permet à tous les agents d'utiliser les données issues du parcellaire, des documents d'urbanisme, des exploitants de réseaux, ...

Une première phase a consisté à déployer une application liée à la gestion la plus courante des services, appelée GEO Cadastre. Elle est accessible à tous les élus, les agents des maires et communaux, elle est en service depuis plus d'un an.

La deuxième phase a vu le déploiement de l'application liée à l'Habitat au début de l'année, avec des liens vers l'OPAH. Cet outil permet aux services concernés de percevoir toutes les problématiques

du territoire sur ce thème. Une troisième phase correspond à l'application Tourisme avec un portail qui recense tous les circuits pédestres, cycles, équestres sur le territoire du Sud-Vendée. Elle est en fonctionnement depuis la fin d'année.

Toutes ces applications sont reliées à une base de données communautaire qui permet ainsi de croiser les informations entre services. A terme tout cela participera à l'OpenDATA.

Fibre optique

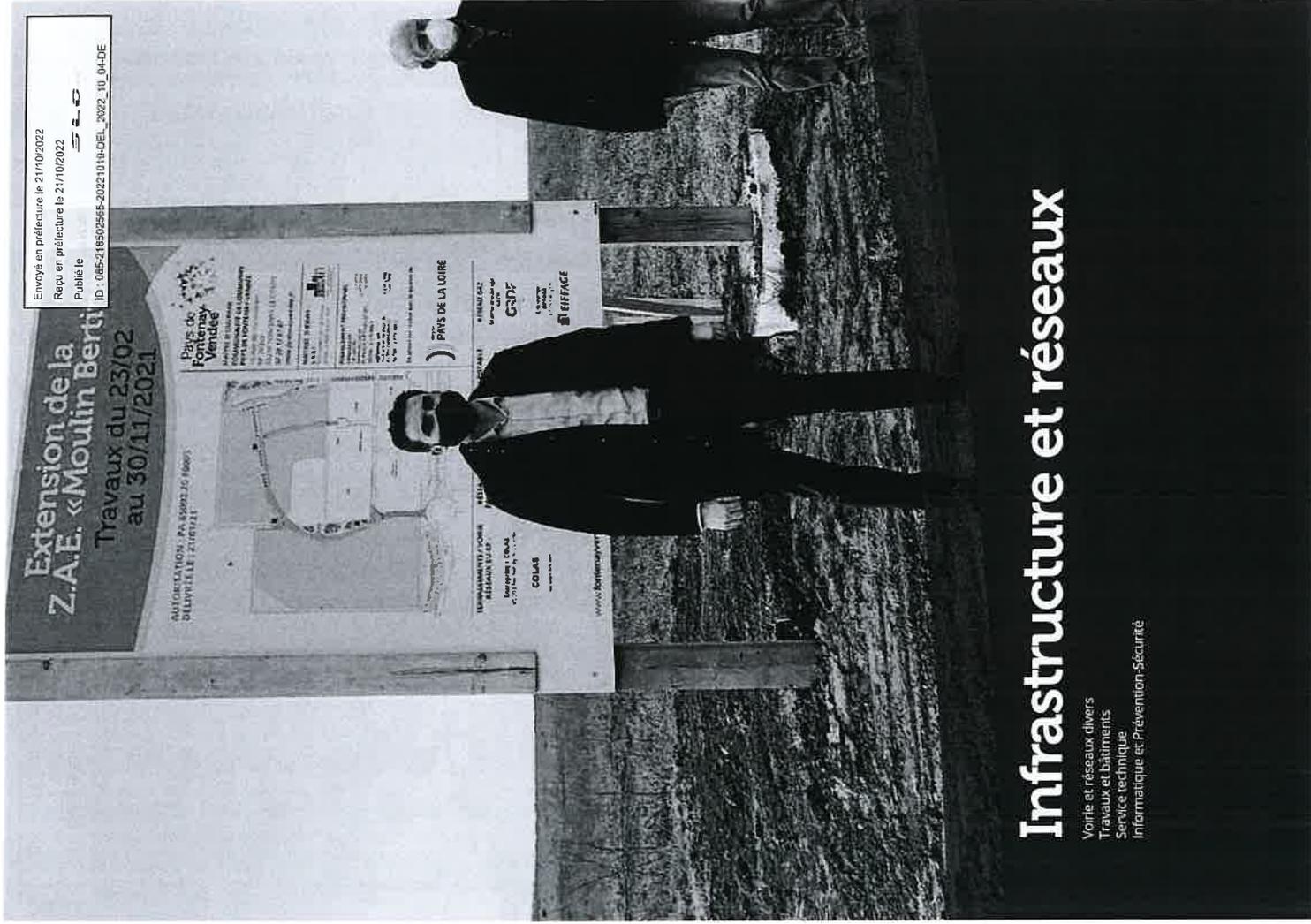
La fibre optique continue son déploiement dans notre territoire. Après Fontenay-le-Comte, ce sont les parties Sud-Est et Nord-Ouest qui vont se déployer la fibre.

Plus de renseignements sur le site de Vendée Numérique.

Projets 2022

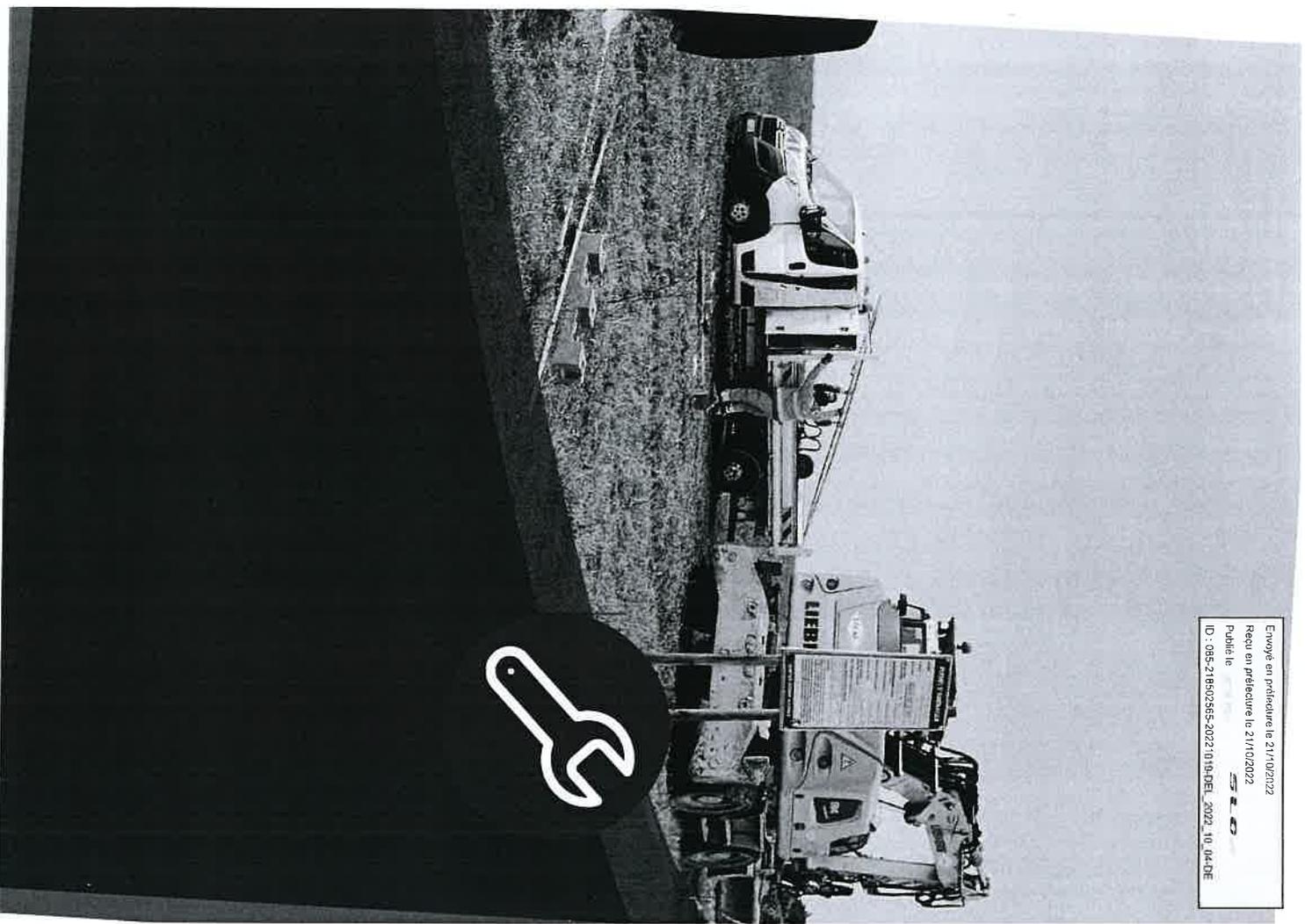
Photo aérienne et nouvel outil au service du pôle économique

- > Ce sera le début de la campagne pour réaliser la photo aérienne constitutive du PCRS (voir encadré ci-dessus), elle sera réalisée par la société GEOHT.
- > Un nouvel outil viendra compléter l'offre du service SIG : **Fontenay-Vendée ECONOMIE**, l'outil SIG au service du Pôle Economique. Il viendra remplacer l'ancien outil OZAE du Département qui ne sera pas maintenu en l'état. Le nouvel outil permettra de connaître le foncier économique disponible, ainsi que des informations sur les entreprises et sur les bâtiments situés en ZAE. Le but : une réponse rapide à toute demande d'implantation.



Infrastructure et réseaux

Voie et réseaux divers
 Travaux et bâtiments
 Service technique
 Informatique et Prévention-Sécurité



Voirie et réseaux divers*

Les voies de circulation dessinent le paysage



LE BUREAU D'ÉTUDES VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS EST MUTUALISÉ DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2017

Il dépend de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée comprenant l'ex-CCPCC (Communauté de Communes du Pays-de-Fontenay-le-Comte), l'ex-CCH (Communauté de communes du Pays de l'Herminault) et la Ville de Fontenay-le-Comte, ainsi que les 25 communes de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée dans le but de porter une assistance technique sur leur programme d'entretien des voies communales.



Missions principales :

- > Etudes, suivi des projets et des travaux d'aménagements d'infrastructures de voirie et des réseaux d'eau et d'énergie, infrastructures de télécommunications et traitement de l'information,
- > Planification des projets,
- > Aide technique à l'installation des porteurs de projet,
- > Travaux d'aménagements paysagers,
- > Gestion des arrêts de circulation temporaires.

Temps forts 2021 :

- > Réfection de chaussée :
 - Rue du Grand Fief, Allée des Treize Femmes, Chemin des Perches, liés à l'extension de Sorba;
- > Extension ZAE Moulin Bertin :

valorisation complète de la zone :

- > ZAE Route de Niort : création d'une voie de liaison et d'un giratoire
- > ZAE Trois Canons : aménagement des trottoirs et cheminement piéton ;
- > Vendéopole 2 : création d'un parking poids lourds ;
- > Espaces verts : accompagnement de Sérigné et Petosse pour les plantations par les scolaires ;
- > Pistes cyclables : Subvention DSIL : aménagements Fontenay-le-Comte - Av. Général de Gaulle /Plaine des sports
- > Sentiers pédestres : Réparation de la passerelle à Saint-Michel-le-Cloucq ; mise en place de signalétiques de circuits cladiens ;



Projets 2022

Des projets & des aménagements pour construire l'avenir

- > **Réfection de chaussée :**
 - Réfection - rue René Couzinet
 - Réfection suite aux travaux d'assainissement – Contre allée du Bas Poitou / Allée du Puits
- > **Réfection de trottoirs :** ZAE de Niort – Rue Moulin Fradet / Allée des Treize Femmes / Rue Roger Guillemet
- > **Rehabilitation Ex. SETRA :** viabilisation de la zone
- > **Divers :**
 - Busage restaurant scolaire l'Herminault
 - Sécurisation des cheminements mixtes dans la ZAE Saint-Médard-des-Prés
 - Renouvellement de marchés : entretien espaces verts / commande balayage
 - Plantation délaissés ZAE dans le cadre de la plantation du million d'arbres par le Département

* Selon le plan de voirie 2021 à la date de publication de ce rapport d'activités. Les dates de réalisation concernent le Comité d'Advis de Communes pour l'entretien des

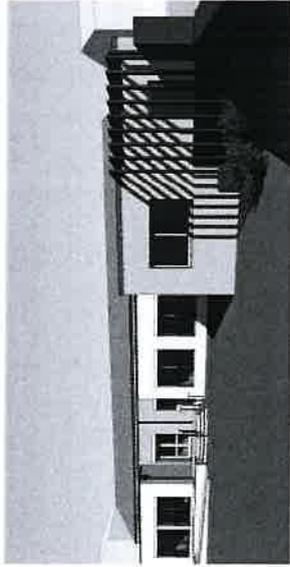
Travaux et Bâtiments*

Une équipe soudée aux compétences reconnues



KARTING ELECTRIQUE

Réceptionné en 2020, 2021 fut l'année de référence pour le lancement de cet équipement communal.



Missions principales :

- > Travaux neufs bâtiments :
- > Assistance au service pilote ou chef de projet
- > Passation en collaboration avec les services Finances et Marchés publics et suivi de l'exécution technique des marchés
- > Entretien du patrimoine bâti :
- > Travaux de propriétaire et travaux d'entretien
- > Conduite et maintenance des installations techniques

Temps forts 2021 :

- > AD/AP 2021 : travaux à l'Hôtel de la Sénéchaussée, au salon de coiffure de Sérigné, à la superette de Le Langon et à l'Aire d'accueil des gens du voyage.
- > Etude de programmation pour la création d'un Pôle Intercommunal Culture et

Projets 2022

Une conduite des opérations maîtrisée

- > Sélection Maître d'Œuvre et lancement marchés de travaux pour l'opération Pôle Culture et Jeunesse
- > Démarrage travaux Maison de Santé de L'Hermenault
- > CET : poursuite des travaux (réfection de la tisanerie, des revêtements de sols, peintures, électricité)
- > AD/AP 2022 : travaux au Pôle Auto, à la piste de sports mécaniques, au cinéma Le Renaissance
- > Hôtel entreprises : travaux de reconstruction de la cellule n°5
- > Karting électrique : travaux de ventilation de la halle
- > Centre Aquatique Océanide : étude chauffage bois
- > Aire d'accueil des gens du voyage : réhabilitation des blocs sanitaires, aménagements
- > Base de loisirs de Mervent : réfection de la couverture

Coût global de ces opérations pour 2022 estimé à environ 2 100 000 € TTC



Service Technique

Entretien des espaces extérieurs et du patrimoine bâti



Missions principales

- > Maintenance et entretien du patrimoine sur 38 bâtiments communaux.
- > Entretien des espaces verts et ZAE communales.
- > Entretien des abords des voies communales et des voies départementales en agglomération.
- > Prestations de propreté d'espaces verts au profit des communes.
- > Préparations de salles (réunions, conférences, etc.)
- > Gestion du parc véhicules de services.

Investissements

- > 1 véhicule utilitaire PAMI (GNV)
- > 1 véhicule utilitaire ST (GNV)



Entretien du patrimoine bâti

L'équipe technique qui travaille en lien direct avec le Bureau d'études bâtiment est intervenue sur les bâtiments communaux pour réaliser et solutionner 346 demandes d'interventions générées par les agents occupants les locaux.

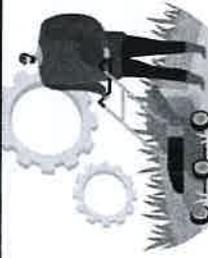
Entretien Accoroutiste

Le service est intervenu en régie sur 12 communes pour le fauchage, le ramassage et débroussaillage ainsi qu'en prestation de services sur 5 communes.

Le service a également été sollicité 59 heures sur demande des communes dans le cadre de la prestation « Hors voirie ».

Plusieurs chantiers de création ont pu être réalisés au cours de l'année 2021

- > Aménagement de la cour intérieure de l'Hôtel de la Sénéchaussée. Mise en place d'une terrasse bois de 30 m² et gravillonnage sur géotextile de la cour.
- > Construction de deux alcôves (box) couvertes à usage de remisage de matériels dans la cour des ateliers communaux (voir photo ci-dessus)



Projets 2022

La mutualisation du service accoroutiste étendue

- En 2022, 23 communes seront prises en charge par la communauté de communes pour l'entretien des accoroutistes de voiries :
- > 13 communes en régie.
 - > 10 communes en prestation de services.
 - > 2 communes ont gardé la compétence.

Investissements

- > 1 véhicule de tourisme GNV dédié Direction de l'Attractivité

Prévention-Sécurité

2021 : un service au cœur de l'action



LA VIE DU SERVICE

Salle au départ de
Mme Marion SORIN
le 29 novembre 2021, le
Service mutualistes Prévention-
Sécurité a accueilli, le
15 décembre 2021, un
nouveau chef de service :
M. Nicolas LAMBOIS.
Le 03 janvier 2022,
Mme Nadège BILAUD
a rejoint l'équipe en tant
qu'assistante administrative à
mi-temps.

Tout comme en 2020, le service mutualisé Prévention-Sécurité (SMPS) a su rattraper au fil des annonces (gouvernementales, préfectorales, etc) pour accompagner les collectivités et les agents dans le but d'assurer une continuité de service.

Des le 18 janvier 2021, nous avons été mobilisés, aux côtés du service Santé, de la CP15 Sud-Vendée, pour la mise en place et la gestion du centre de vaccination implanté à Fontenay-le-Comte (à l'ECCE René Cassin jusqu'au 31 août, puis à la salle des OPS jusqu'à sa fermeture) : 85 398 doses pour près de 330 000 €.

2021 a également été synonyme d'accompagnement et de suivi des agents dans la gestion des cas contacts ou positifs.



Quelques chiffres :

- > 149 cas contacts recensés (soit 41 % de la totalité des agents)
- > 52 cas positifs recensés (soit 15 % de la totalité des agents)

Tout en assurant la veille réglementaire des restrictions liées à la pandémie, pour en assurer l'application effective sur les lieux et pour les personnes concernées.

Malgré ce surcroît d'activités, le SMPS a pu reprendre progressivement ses missions propres.

Informatique

Passage à Office 365



QUELQUES CHIFFRES EN 2021

- > Assistance : 699 « UV » vers GESTSUP
- > Budget d'investissement : Réalisé : 183 993,25 €
- > Budget de fonctionnement : Réalisé : 197 334,71 €
- > Antispam :
 - >> 638 141 courriels traités
 - >> 10 871 infectés
 - >> 53 454 spam
- > Coût Impression :
 - >> 820 000 pages
 - >> 70 % sont des impressions, 30 % des copies
 - >> 40 % sont en couleur

Mobilité des agents

- > Achats de 24 PC Portables et 10 tablettes.
- > Travail en VPN (accès au réseau de la CCPY à distance)
- > Dotation de téléphones mobiles (5 lignes supplémentaires)
- > Passage à Office 365 en août 2021 avec généralisation de l'utilisation de Teams

Evénements marquants 2021

- > COVID-19 :
 - >> Mise en place du Centre de vaccination à l'ECCE puis salle des OPS : PC, copieur, téléphone mobile, wifi, salle des OPS
 - >> Achats de 10 téléphones mobiles pour le contrôle des pas sanitaires
- > Finalisation du marché pour le PRA/PCA
- > Migration des logiciels des communes rurales, de JVS vers Berger-Levrault, pour 11 communes
- > Maillage hertzien et fibre en lien avec la Ville
- > CET : Création d'une infrastructure

réseau avec bates informatiques et raccords de 38 bureaux et d'une salle de réunion au réseau informatique.

Perspectives 2022

- > Livraison du PRA/PCA
- > Nouveau schéma wifi en lien avec la Ville
- > Convention pour la mutualisation de la téléphonie fixe et mobile avec la Ville
- > Convention pour la mutualisation des achats de matériels informatiques avec la Ville et le Service Affaires scolaires
- > Fin de la migration des communes rurales vers Berger-Levrault



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE
16 Rue de l'Innovation • BP 20359
85206 FONTENAY-LE-COMTE Cedex Vendée / Pays de la Loire
Mail : accueil@fontenayvendee.fr
Tél. 02 28 13 07 07
www.fontenayvendee.fr





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2022

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,
Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAINET, Adjoint au Maire.
M. Michel BAZANTE, M. Olivier BOUTEVIN, M. Dominique CHARBONNEAU (arrivé au cours du point n°3), Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Absents :

Mme Géraldine PRINTEMPS
M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Madame Marilène FOURNIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

.....
2022-10-05 - APPROBATION RAPPORT COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 25 MAI 2022

Monsieur le Maire expose :

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 25 mai pour l'évaluation des charges transférées à la suite du transfert de l'école de musique et de la compétence mobilité.

La commission propose de retenir sur l'attribution de compensation de la Fontenay le Comte un montant de 267 261 €, conformément à la délibération de la communauté de communes du 9 décembre 2019 et, pour l'année 2021, un montant de 141 412 € pour la compétence mobilité.

Il vous est proposé d'approuver le rapport d'évaluation des transferts de charges du 25 mai 2022.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

VU le rapport d'évaluation des transferts de charges, joint à la présente délibération, arrêté lors de la CLECT du 25 mai 2022 ;

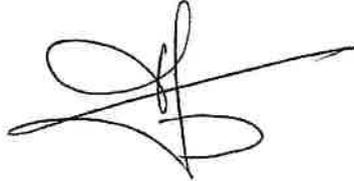
CONSIDERANT qu'il appartient aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée d'approuver le rapport de la CLECT dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et ayant fait apparaître 3 abstentions (Mme Florence RIVIERE, M. Dominique CHARBONNEAU, M. Laurent GRELLIER) et 1 vote contre (M. Pascal GAINET) :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Pays Fontenay Vendée du 25 mai 2022 arrêtant le montant du transfert de charges de l'école de musique et, pour l'année 2021, le montant du transfert de charges de la mobilité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération ;
- **NOTIFIE** cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

.....
Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,

Marilène FOURNIER



Pour extrait conforme
Le Maire,

Francis GUILLON



Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le 20 10 2022

SLO

ID : 085-218502565-20221019-DEL_2022_10_05-DE



Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée

Commission locale d'évaluation des charges transférées

Rapport d'évaluation

Réunion du 25 mai 2022

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, l'application de la fiscalité professionnelle unique implique l'évaluation des charges nettes qui sont transférées par les communes à la communauté de communes. L'appréciation des charges transférées se réalise par l'intermédiaire d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) dont les membres sont des élus issus des communes.

Ainsi, la CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges transférées à la communauté de communes lors de chaque nouveau transfert de compétences.

Ces derniers temps, deux compétences ont été transférées mais n'ont pas fait l'objet d'une évaluation par la CLECT :

- Enseignement musical et chorégraphique,
- Organisation de la mobilité.

1 – Enseignement musical et chorégraphique

Par délibération du 9 décembre 2019, la communauté de communes s'est dotée de la compétence « enseignement musical et chorégraphique » conduisant à un transfert de l'école de musique et de danse de Fontenay le Comte au 1^{er} septembre 2020.

Cette même délibération précisait que l'évaluation des charges transférées serait calculée à partir des données des années 2016 à 2018 et fixait un montant de 267 241,34 € à retenir sur l'attribution de compensation de Fontenay le Comte.

Ce dossier n'a pas été présenté à la CLECT.

Sur la période 2016-2018, le coût net moyen de l'école de musique et de danse a été de 595 527,04 € (cf détail en annexe 1).

	2016	2017	2018	Moyenne
BATIMENT	41 710,18	42 207,83	41 724,25	41 880,75
ACTIVITE	627 583,04	644 610,70	654 473,79	642 222,51
AUTRES	6 135,00	6 135,00	6 135,00	6 135,00
TOTAL DEPENSES (a)	675 428,22	692 953,53	702 333,04	690 238,26
	2016	2017	2018	Moyenne
DROITS D'INSCRIPTION	81 590,72	86 720,80	86 814,16	85 041,89
SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	8 533,00	8 018,00	8 170,00	8 240,33
VENTE DE PRESTATIONS	1 525,00	1 381,00	1 381,00	1 429,00
TOTAL RECETTES (b)	91 648,72	96 119,80	96 365,16	94 711,23
COUT NET (a - b)	583 779,500	596 833,73	605 967,88	595 527,04

Les élèves de l'école proviennent des différentes communes du territoire. Il a donc été proposé de n'imputer à la ville de Fontenay le Comte que la part correspondant aux élèves fontenaisiens.

Effectifs de l'école

	2016	2017	2018	Moyenne
FONTENAY-LE-COMTE	221	238	246	235
AUTRES COMMUNES DE LA CCPFV	102	111	101	105
COMMUNES HORS CCPFV	37	45	37	40
TOTAL	360	394	384	379

Répartition	2016	2017	2018	Moyenne
FONTENAY-LE-COMTE	61,40%	60,4%	64,1%	62,0%
AUTRES COMMUNES DE LA CCPFV	28,3%	28,2%	26,3%	27,6%
COMMUNES HORS CCPFV	10,3%	11,4%	9,6%	10,4%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Répartition du coût net de l'école

	2016	2017	2018	Moyenne
FONTENAY-LE-COMTE	358 440,61	360 487,57	388 425,41	369 117,87
AUTRES COMMUNES DE LA CCPFV	165 209,60	168 307,11	159 369,55	164 295,42
COMMUNES HORS CCPFV	60 129,29	68 039,05	58 172,92	62 113,75
COUT NET	583 779,50	596 833,73	605 967,88	595 527,04

En moyenne, le coût net correspondant aux élèves Fontenaisiens s'élève à 369 114,87 €.

Il a été proposé de ne pas retenir sur l'attribution de compensation des autres communes la part des élèves venant de leur territoire (164 295,42 €).

Dans un souci d'équité, il a été proposé de réduire le montant retenu pour Fontenay-le-Comte. Le montant de cette réduction a été déterminé sur la base de la part que représente les élèves des communes de la communauté, hors Fontenay, à savoir 27,6% :

Montant de la réduction = 369 117,87 x 27,6% = 101 876,53 €

Dès lors, il est proposé de retenir un montant de 267 241,00 € (369 117,87 - 101 876,53 arrondi à l'euro le plus proche) sur l'attribution de compensation de Fontenay-le-Comte au titre du transfert de l'enseignement musical et chorégraphique.

2 – Organisation de la mobilité (principe d'évaluation)

Par délibération du 8 mars 2021, la communauté de communes s'est dotée de la compétence « organisation de la mobilité » conduisant à un transfert du réseau de transport en commun Fontélyls au 1^{er} juillet 2021.

Cette délibération prévoit également une clause de revoyure en fonction des résultats des nouveaux marchés.

Une consultation est actuellement en cours. Il est donc proposé de procéder en deux temps :

- Fixer maintenant le montant à retenir au titre de 2021 ;
- Fixer à l'automne les montants à retenir au titre de 2022 et des années suivantes.

Les dépenses générées par cette compétence sont de trois ordres :

- La prestation de transport,
- Les frais de signalétique et informations,
- Les frais d'appel d'offre.

La prestation de transport a fait l'objet de différents avenants, ce qui fait que la moyenne des trois dernières années n'est pas le montant le plus représentatif du transfert de charges.

De même, le frais de signalétique et d'informations ainsi que les frais d'appel d'offre sont liés au cycle de vie du marché qui est plus long que trois ans.

Dès lors, il apparaît préférable de retenir les principes suivants pour l'évaluation de la charge transférées :

- Pour la prestation de transport : retenir le montant de la prestation de juin 2021 (stable depuis février 2021) annualisé,
- Les frais de signalétique et informations : retenir la moyenne des dépenses des 6 dernières années (durée du marché)
- Les frais d'appel d'offre : retenir la moyenne des dépenses des 6 dernières années (durée du marché)

Dès lors les montants retenus seraient :

- pour la prestation de transport : 281 206 € (23 434 x 12) ; à noter que la moyenne des trois dernières années s'élève à 271 364 €.
- pour les frais de signalétique et d'informations : 1 109 € (6 654 € / 6)
- pour les frais d'appel d'offre : 508 € (3 050€ / 6)

Soit un total annuel de 282 823,34 €. La compétence ayant été transférée au 1^{er} juillet, il est proposé de retenir 141 412,00 € au titre de 2021.

3 – Part fixe de l'attribution de compensation

Communes	AC fixes au 1/01/2022		Transferts		AC fixes au 31/12/2022	
	Bénéficiaires	Contributrices	EMMD	Fontelys	Bénéficiaires	Contributrices
Auchay-sur-Vendée	0,00	7 119,00	0,00	0,00	0,00	7 119,00
Bourneau	59 547,00	0,00	0,00	0,00	59 547,00	0,00
Doix lès Fontaines	0,00	5 864,00	0,00	0,00	0,00	5 864,00
Fontenay-le-Comte	4 234 886,00	0,00	-267 241,00	octobre 2022	3 967 645,00	0,00
Foussais-Payré	0,00	8 185,00	0,00	0,00	0,00	8 185,00
Le Langon	77 316,00	0,00	0,00	0,00	77 316,00	0,00
Les Velluire sur Vendée	0,00	15 213,00	0,00	0,00	0,00	15 213,00
L'Hermenault	14 789,00	0,00	0,00	0,00	14 789,00	0,00
Longèves	21 454,00	0,00	0,00	0,00	21 454,00	0,00
L'Orbrie	19 441,00	0,00	0,00	0,00	19 441,00	0,00
Marsais Ste Radégonde	9 410,00	0,00	0,00	0,00	9 410,00	0,00
Mervent	116 125,00	0,00	0,00	0,00	116 125,00	0,00
Montreuil	0,00	9 731,00	0,00	0,00	0,00	9 731,00
Mouzeuil St Martin	99 892,00	0,00	0,00	0,00	99 892,00	0,00
Petosse	4 692,00	0,00	0,00	0,00	4 692,00	0,00
Pissotte	0,00	12 068,00	0,00	0,00	0,00	12 068,00
Pouillé	1 911,00	0,00	0,00	0,00	1 911,00	0,00
Sérigné	0,00	19 594,00	0,00	0,00	0,00	19 594,00
St Cyr des Gâts	68 632,00	0,00	0,00	0,00	68 632,00	0,00
St Laurent de la Salle	0,00	7 917,00	0,00	0,00	0,00	7 917,00
St Martin de Fraigneau	168 324,00	0,00	0,00	0,00	168 324,00	0,00
St Martin des Fontaines	0,00	8 612,00	0,00	0,00	0,00	8 612,00
St Michel le Cloucq	0,00	7 058,00	0,00	0,00	0,00	7 058,00
St Valérien	0,00	7 404,00	0,00	0,00	0,00	7 404,00
Vouvant	11 111,00	0,00	0,00	0,00	11 111,00	0,00
Total	4 907 530,00	108 765,00	-267 241,00		4 640 289,00	108 765,00

Annexe 1 – Ecole de musique et de danse

	2016	2017	2018
TOTAL DEPENSES	675 428,22	692 953,53	702 333,04
BATIMENT	41 710,18	42 207,83	41 724,25
Eau	783,56	728,00	887,30
Electricité et gaz	16 113,28	12 905,17	20 716,76
Fournitures d'entretien	0,00	291,49	0,00
Fourniture de petit équipement	1 400,00	1 400,00	1 400,00
Locations mobilières	280,00	280,00	280,00
Entretien du bâtiment et des extérieurs	19 396,70	22 903,85	7 870,23
Maintenance	461,39	424,52	362,78
Assurances	395,25	394,80	494,06
Redevance OM			113,12
Nettoyage	2 880,00	2 880,00	9 600,00
ACTIVITE	627 583,04	644 610,70	654 473,79
CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 141,29	12 803,68	15 226,18
Prestations de service	4 649,79	1 773,28	3 650,00
Fournitures scolaires	2 061,42	2 285,98	2 115,35
Fournitures administratives		266,40	
Fournitures de petit équipement	787,84	2 306,70	772,61
Documentation générale	67,00	67,00	67,00
Alimentation		5,99	
Vêtements de travail		1 751,35	
Maintenance	224,52	115,35	995,12
Frais de télécommunication	1 586,61	904,09	499,94
Location mobilière	617,00	1 005,00	374,25
Entretien biens mobiliers	853,02	1 292,84	1 216,59
Fêtes et cérémonies	366,69	245,06	771,10
Catalogues et imprimés	734,40	644,64	322,20
Transports collectifs	124,00		
Versement à des organismes de formation			3 025,00
Frais de mission			871,16
Redevances			405,86
Autres services extérieur			10,00
Concours divers	69,00	140,00	130,00
PERSONNEL	615 441,75	631 807,02	639 247,61
Personnel administratif	108 502,92	109 587,27	117 482,58
Personnel enseignant	506 073,95	521 042,22	520 438,42
Jury d'examen	864,88	1 177,53	1 326,61
AUTRES	6 135,00	6 135,00	6 135,00
Mise à disposition gymnase maison des associations	6 135,00	6 135,00	6 135,00
TOTAL RECETTES	91 648,72	96 119,80	96 365,16
Droits d'inscription	81 590,72	86 720,80	86 814,16
Subvention conseil départemental	8 533,00	8 018,00	8 170,00
Vente de prestations	1 525,00	1 381,00	1 381,00



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2022

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,
Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAINET, Adjoints au Maire.

M. Michel BAZANTE, M. Olivier BOUTEVIN, M. Dominique CHARBONNEAU (arrivé au cours du point n°3), Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Absents :

Mme Géraldine PRINTEMPS
M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Madame Marilène FOURNIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

2022-10-06 ACQUISITION POUR PARTIE PARCELLES AC N°284 ET AC N°285 –
MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 14 juin 2022, le conseil municipal a approuvé l'acquisition pour partie de la parcelle cadastrée AC 284 située place de l'Eglise aux Consorts Puiravaud.

Après bornage et suivant le document d'arpentage, il convient de préciser que les parcelles à acquérir par la commune sont réparties comme suit :

- AC n°284 pour partie pour 17 ca et AC n°285 pour partie pour 1 ca et pour une valeur de 1 € à M et Mme Emmanuel HEROUARD, nouveaux propriétaires desdites parcelles.

Les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le 23/10/2022

SLO

ID : 085-218502565-20221019-DEL_2022_10_06-DE

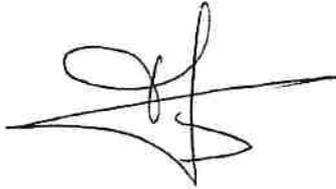
Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles pour partie cadastrées AC n°284 et AC n°285 pour une surface de 18 ca située Place de l'Eglise à M. et Mme Emmanuel HEROUARD pour une valeur de 1 € ;
- **AUTORISE** M le Maire à signer l'acte notarié et tout document utile à l'application de la présente décision.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Marilène FOURNIER



Pour extrait conforme

Le Maire,

Francis GUILLON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2022

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,
Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAIGNET, Adjoint au Maire.
M. Michel BAZANTE, M. Olivier BOUTEVIN, M. Dominique CHARBONNEAU (arrivé au cours du point n°3), Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Absents :

Mme Géraldine PRINTEMPS
M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Madame Marilène FOURNIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

.....

2022-10-07 - REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) CANALISATION
GAZ - ANNEE 2022

Monsieur le Maire expose :

Vu le décret n°2007-606 du 25.04.2007 donnant lieu au paiement d'une redevance (RODP) dans le cadre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel, calculée comme suit :

$$(0,035 \times L) + 100 \times CR$$

- L est la longueur exprimée en mètre des canalisations de distribution de gaz naturel sous domaine public communal au 31 décembre de l'année précédente.
- CR est le coefficient de revalorisation tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie depuis la parution du décret du 25 avril 2007.

Vu le coefficient de revalorisation de 1,31 pour l'occupation du domaine public.

Vu la longueur des canalisations de 414 mètres pour l'occupation du domaine public,

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Publié le 25/10/2022

SLO

ID : 085-218502565-20221019-DEL_2022_10_07-DE

Le montant de la redevance à percevoir pour l'année 2022 s'élève à 150 € ;

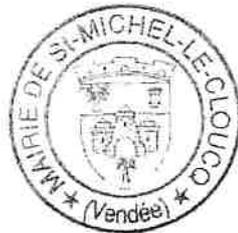
Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- EMET un avis favorable au montant de la redevance à percevoir au titre de l'année 2022 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier ;

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Mariène FOURNIER



Pour extrait conforme

Le Maire,

Francis GUILLON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2022

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,

Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAINET, Adjoint au Maire.

M. Michel BAZANTE, M. Olivier BOUTEVIN, M. Dominique CHARBONNEAU (arrivé au cours du point n°3), Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Absents :

Mme Géraldine PRINTEMPS

M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Madame Marilène FOURNIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

.....

2022-10-08 EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre, la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à

certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

La commune a sollicité le syndicat d'énergies (SyDEV) pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre les adaptations nécessaires.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu après demandes et programmées à l'avance, tout ou partie de la nuit.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 21 h 00 à 7 h00 horaires d'hiver et d'été ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

.....
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Marilène FOURNIER



.....
Pour extrait conforme

Le Maire,

Francis GUILLON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2022

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,

Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAINET, Adjoint au Maire.

M. Michel BAZANTE, M. Olivier BOUTEVIN, M. Dominique CHARBONNEAU (arrivé au cours du point n°3), Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Absents :

Mme Géraldine PRINTEMPS

M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Madame Marilène FOURNIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

.....

2022-10-09 - DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur communal afin de réaliser les opérations du recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023 ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 51-711 modifiée du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Publié le 24/10/2022

SLO

ID : 085-218502565-20221019-DEL_2022_10_09-DE

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2023 les opérations de recensement de la population,

Considérant qu'il convient de nommer un coordonnateur de l'enquête de recensement,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DESIGNER Mme Véronique FOUQUET coordonnateur d'enquête chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement avec pour suppléante Mme Christel LAFOIS-BARD ; L'intéressée désignée bénéficiera pour l'exercice de cette activité d'une décharge partielle de ses activités.

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,

Marilène FOURNIER



Pour extrait conforme
Le Maire,

Francis GUILLON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2022

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,

Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAIGNET, Adjointes au Maire.

M. Michel BAZANTE, M. Olivier BOUTEVIN, M. Dominique CHARBONNEAU (arrivé au cours du point n°3), Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Absents :

Mme Géraldine PRINTEMPS

M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Madame Marilène FOURNIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

.....

2022-10-10 RESTAURATION DE REGISTRES – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 14 juin 2022, le conseil municipal a approuvé la demande de financement auprès du Conseil Départemental pour la restauration de registres à hauteur de 30 % :

- Registre baptêmes-mariages-sépultures 1724-1756
- Registre de naissances 1923-1932
- Trois registres de délibérations : 1835-1876, 1917-1931, 1932-1974

Le service des Archives Départementales a précisé que dans le cadre de la révision des dispositions du soutien du Conseil départemental aux territoires – dispositif de majoration « petites communes », la commune peut désormais prétendre à un subventionnement à hauteur de 40% du montant HT du devis, ce qui porte la subvention à 942,88 €.

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
Travaux de restauration	2 357,19	Conseil Départemental	942,88
		Autofinancement	1 414,31
TOTAL	2 357,19	TOTAL	2 357,19

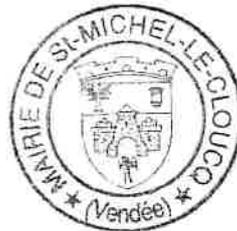
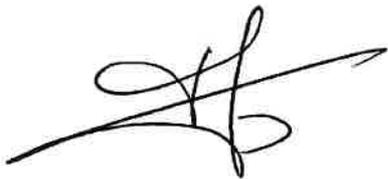
Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** du Conseil Départemental une aide financière à hauteur de 40 % au titre du programme « restauration des archives départementales » pour la restauration des registres susvisés ;
- **FAIT** réaliser les travaux de restauration ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à cette décision.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Marilène FOURNIER



Pour extrait conforme

Le Maire,

Francis GUILLON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2022

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,
Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAINET, Adjoint au Maire.
M. Michel BAZANTE, M. Olivier BOUTEVIN, M. Dominique CHARBONNEAU (arrivé au cours du point n°3), Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Absents :

Mme Géraldine PRINTEMPS
M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Madame Marilène FOURNIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

.....

2022-10-11 - ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

. en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de Saint-Michel-le-Cloucq de son budget principal et son budget annexe lotissement.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Je vous demande de bien approuver le passage de la commune de Saint-Michel-le-Cloucq à la nomenclature M57 développée à compter du budget primitif 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2023.

- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Saint-Michel-le-Cloucq ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Re: PASSAGE M 57 - ST MICHEL LE CLOUcq - Message (HTML)

Message ESET

Répondre Répondre à tous Transférer Supprimer Déplacer vers un dossier * Créer une règle Autres actions * Bloquer l'expéditeur Listes approuvées * Ceci n'est pas indésirable Courriel indésirable Classer Assurer un suivi * Marquer comme non lu(s) Rechercher Envoyer à OneNote

De : eric.viguer [eric.viguer@dgfp.frances.gouv.fr] Date: mar. 06/09/2022 17:30
À : christel LAFOIS-BARD
Cc :
Objet : Re: PASSAGE M 57 - ST MICHEL LE CLOUcq

Message |  Modele-de-deliberation-pour-le-passage-en-M-57.odt (23 Ko)

Madame, Monsieur,

vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la commune de St Michel Le Cloucq à compter du 1^{er} janvier 2023.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par la commune de St Michel Le Cloucq à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis sera joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

bien cordialement

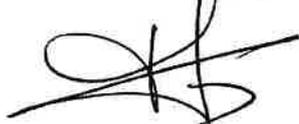
 Eric VIGUIER tel: 02.28.13.04.81
Comptable des Finances Publiques fax: 02.51.69.51.49
96C Fontenay Le Comte
Place marcel Henn BP 89
852002 Fontenay Le Comte
Cédex

 Adoptez l'éco-attitude.
N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire.

De : christel LAFOIS-BARD [mailto:clb-mairie-smic@orange.fr]
Envoyé : mardi 6 septembre 2022 à 17:04

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,

Marilène FOURNIER



Pour extrait conforme
Le Maire,

Francis GUILLON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2022

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,
Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAINET, Adjoints au Maire.
M. Michel BAZANTE, M. Olivier BOUTEVIN, M. Dominique CHARBONNEAU (arrivé au cours du point n°3), Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Absents :

Mme Géraldine PRINTEMPS
M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Madame Marilène FOURNIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

2022-10-12 FONGIBILITE DES CREDITS M57

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à compter du 1^{er} janvier 2023, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,

Marilène FOURNIER



Pour extrait conforme
Le Maire,

Francis GUILLON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2022

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,
Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAINET, Adjoint au Maire.

M. Michel BAZANTE, M. Olivier BOUTEVIN, M. Dominique CHARBONNEAU (arrivé au cours du point n°3), Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Absents :

Mme Géraldine PRINTEMPS
M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Madame Marilène FOURNIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

.....

2022-10-13 - FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS EN M57

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations car elle pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis (l'amortissement démarre à compter de sa date de mise en service).

Rappel : l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

Conformément aux dispositions de l'article L 2321-2-27 du code général de collectivités territoriales, pour les communes de moins de 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations n'est pas obligatoire et il en sera de même avec le passage en M57.

De plus, pour rappel, par délibération 10 juillet 2012, la commune a décidé que les durées d'amortissements seront les suivantes :

• Participations versées aux comptes 204... = durée varie en fonction de l'objet de la participation :

- a) cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées aux b et c ;
- b) quinze ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations;
- c) trente ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Aussi, il paraît souhaitable de ne pas opter pour l'amortissement prorata temporis avec la mise en place de la M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas opter pour l'amortissement prorata temporis à compter du 1^{er} janvier 2023 avec la mise en place de la M57 ;
- **CONFIRME** les biens amortissables et leurs durées décidés par délibération du 10 juillet 2012 ;

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,

Mariène FOURNIER



Pour extrait conforme
Le Maire,

Francis GUILLON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2022

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,

Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAINET, Adjoint au Maire.

M. Michel BAZANTE, M. Olivier BOUTEVIN, M. Dominique CHARBONNEAU (arrivé au cours du point n°3), Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Absents :

Mme Géraldine PRINTEMPS

M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Madame Marilène FOURNIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

2022-10-14 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL

Vu la proposition de décision modificative n°1 exposée par M le Maire :

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le 23/10/2022

SLO

ID : 085-218502565-20221019-DEL_2022_10_14-DE

85256	COMMUNE DE SAINT MICHEL LE CLOUCQ	DM n°1 2022
Code INSEE	COMMUNE DE SAINT MICHEL LE CLOUCQ	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

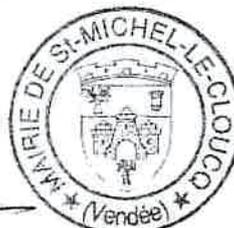
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8336 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0.00 €	350.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	5 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6456 : Versement au F.N.C du supplément familial	0.00 €	650.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	20 950.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	3 950.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	3 950.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 950.00 €	20 950.00 €	0.00 €	5 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	3 950.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	3 950.00 €	0.00 €
D-2312-116 : AMENAGEMENT ET EMBELLISSEMENT CIMETIERE	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-108 : EXTENSION ATELIER MUNICIPAL	8 450.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	8 450.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	8 450.00 €	4 500.00 €	3 950.00 €	0.00 €
Total Général		1 050.00 €		1 050.00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget général comme présentée ci-dessus ;

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,

Marilène FOURNIER



Pour extrait conforme
Le Maire,

Francis GUILLON

